

Concilier agriculture et zones humides

19 projets de développement agricole
accompagnés par les Chambres d'agriculture



Concilier agriculture et zones humides

19 actions de développement agricole
accompagnées par les Chambres d'agriculture

Zones humides – zones à enjeux

Les zones humides, localisées à l'interface des milieux terrestre et aquatique, se caractérisent par la présence d'eau, en surface ou dans le sol, ainsi que par des formations végétales remarquables. La variété et la spécificité de la flore et de la faune contribuent à la richesse de la biodiversité. Les zones humides permettent d'épurer les eaux, de réguler les crues et de soutenir les étiages. **Au-delà de leur rôle écologique, elles présentent des intérêts sociaux et économiques.** Différents usages et activités s'y exercent, comme la chasse, la pisciculture ou encore le tourisme. **L'élevage est la principale activité qui permette de conserver ces milieux ouverts.**

En chiffres

19 actions territoriales

Depuis 2012, le réseau des Chambres d'agriculture a lancé et/ou accompagné 18 actions territoriales en zones humides dans le cadre du 3^{ème} **Plan National en faveur des Milieux Humides** (PNMH) porté par le Ministère en charge de l'écologie (détails [ici](#)).

Parmi ces actions dites « historiques » car intégrées depuis la création de la mesure 19 du **PNMH « Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieux humides »** pilotée par l'APCA, 2 se sont terminées tandis que 3 autres y ont été inscrites, soit **au total 19 actions suivies**.

Ces actions d'envergures différentes sont aussi bien menées à l'échelle du bassin versant, du département, de la région etc. en fonction des enjeux identifiés par les acteurs du territoire.

Entre 2000 et 2010, les prairies humides sont présentes dans 75 % des sites étudiés : 114 sites sur 152 en 2010. Elles font partie des milieux particulièrement menacés. En dix ans, plus de 40 % des prairies humides présentes dans les sites ont perdu de la surface et plus de la moitié ont vu leur état de conservation se dégrader notablement (source : CGDD, 2012).

Le drainage, l'assèchement et le comblement sont de loin les activités qui causent la régression de nombreux milieux humides. **L'abandon des pratiques agricoles**, touchant en particulier les prairies humides, **vient en 2^{nde} position**, avec l'abandon de l'entretien du milieu ou une gestion inadaptée (source : CGDD, 2012).

Bassins versants Loire-Bretagne

1 - Bassin de Briance

2 - Région Bretagne

3 - Vallées angevines

4 - Prairie de Loire en Saumurois

5 - Prairie Mothaise

6 - Pasto'Loire

7 - Prairies humides creusoises

8 - Marais et Vallées alluviales
en Pays-de-la-Loire

9 - Etang du Louroux

Bassins versants Artois- Picardie

10 - Baie de Somme

11 - Moyenne Vallée de la Somme

12 - Plaine en Scarpe- Escaut

Bassins versants Seine- Normandie

13 - SAGE de la Douve-Taute

Bassins versants Rhône- Méditerranée - Corse

14 - Languedoc Roussillon

15 - Bassin versant de
l'Arc et Bassin versant du
Réal de Jouques

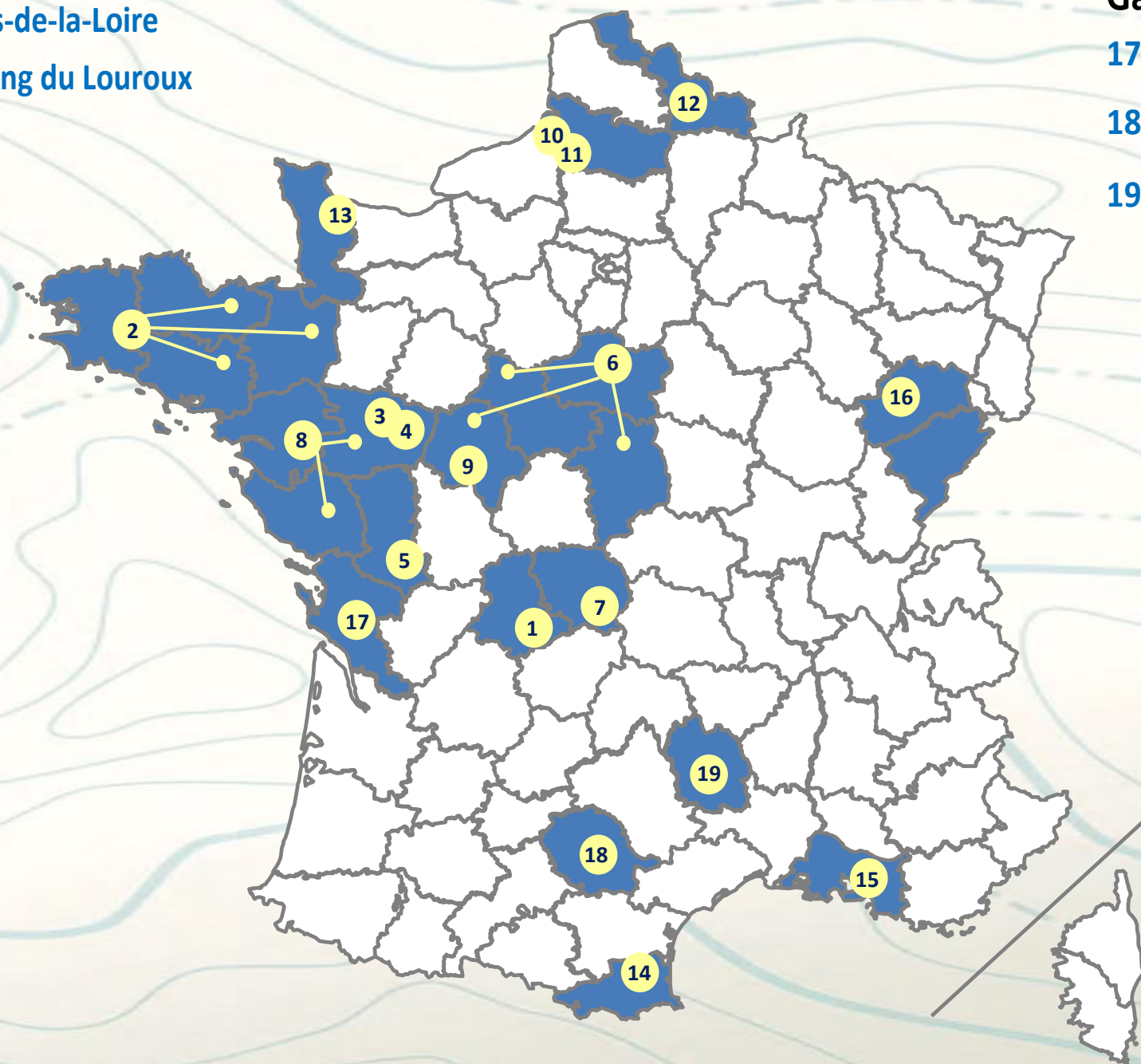
16 - Moyenne vallée de l'Ognon et
vallée de la Colombine

Bassins versants Adour- Garonne

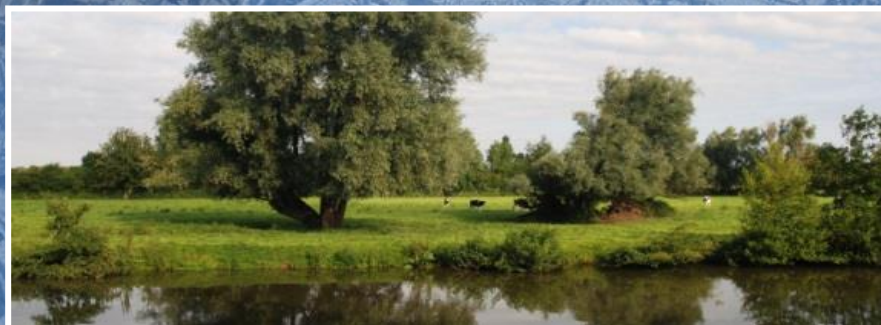
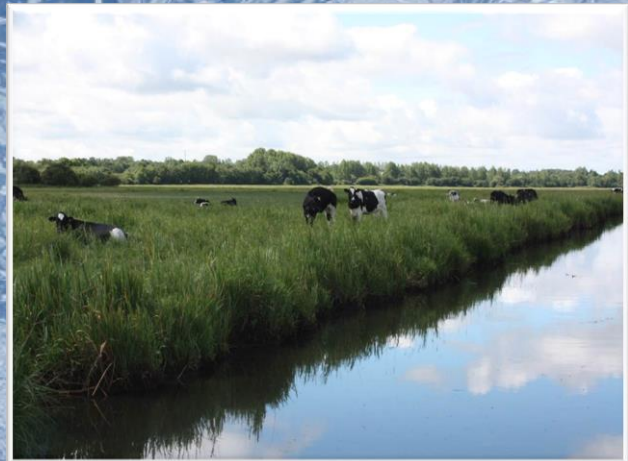
17 - Marais de Brouage

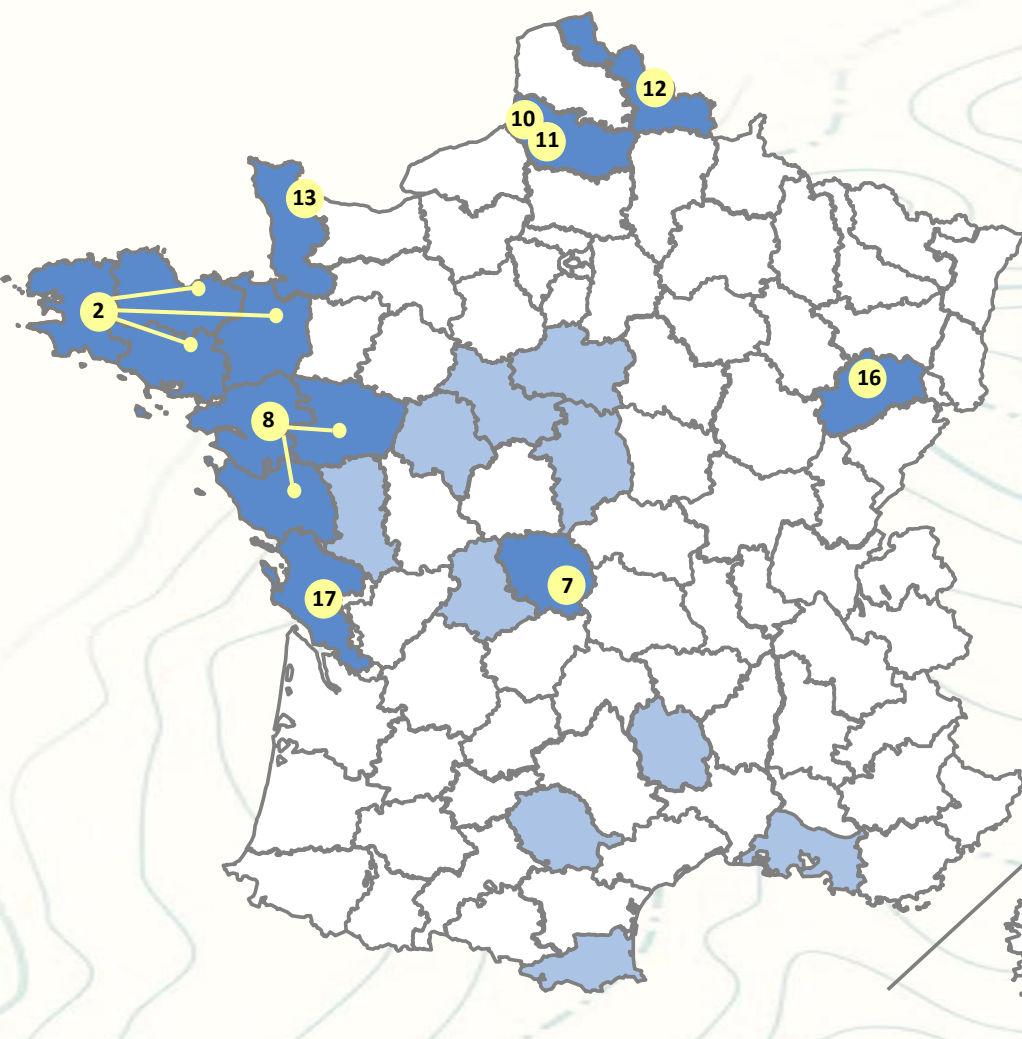
18 - Tarn

19 - Réseau de milieux humides
agricoles en Lozère

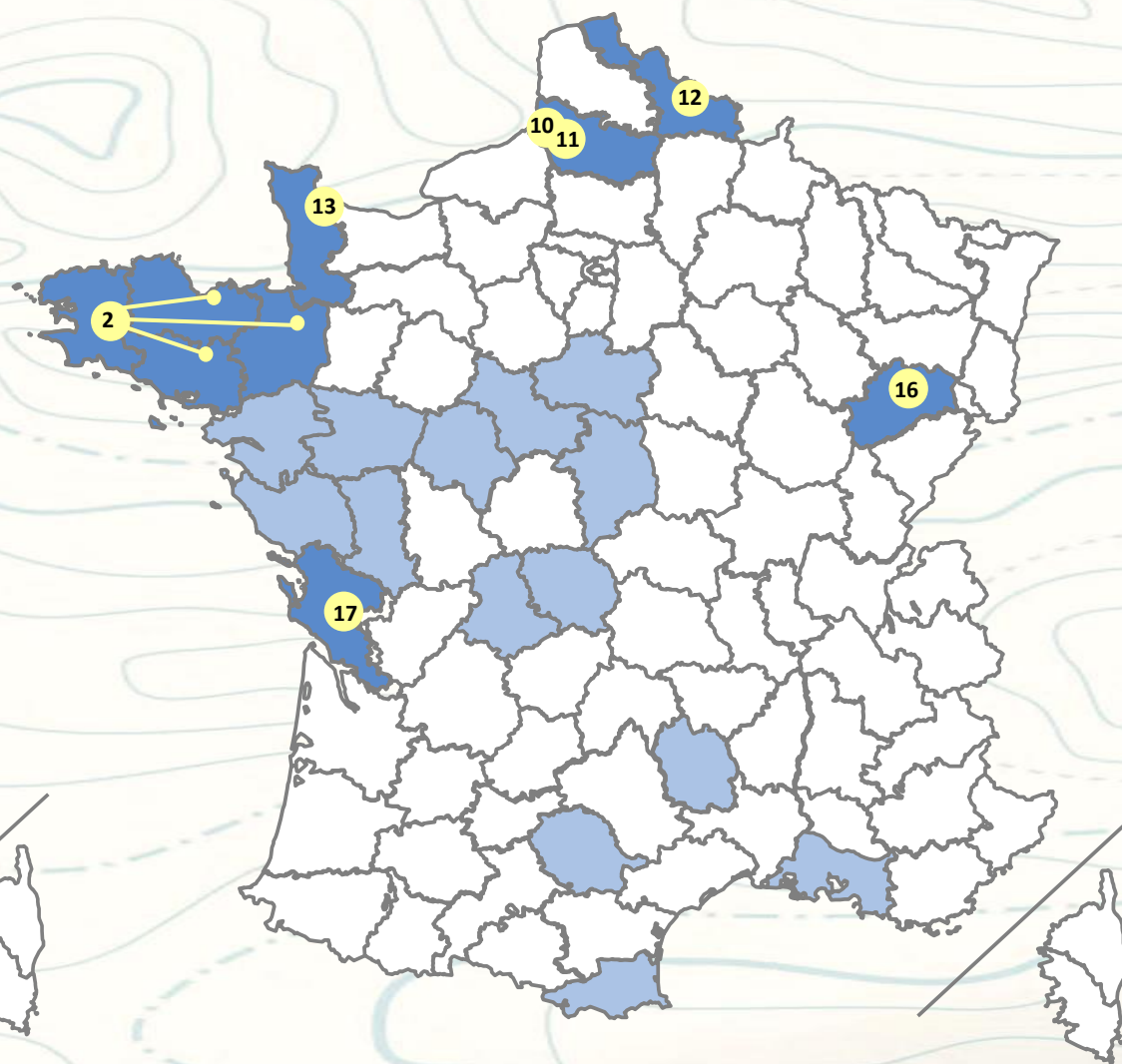


Panorama et enseignements des 19 projets

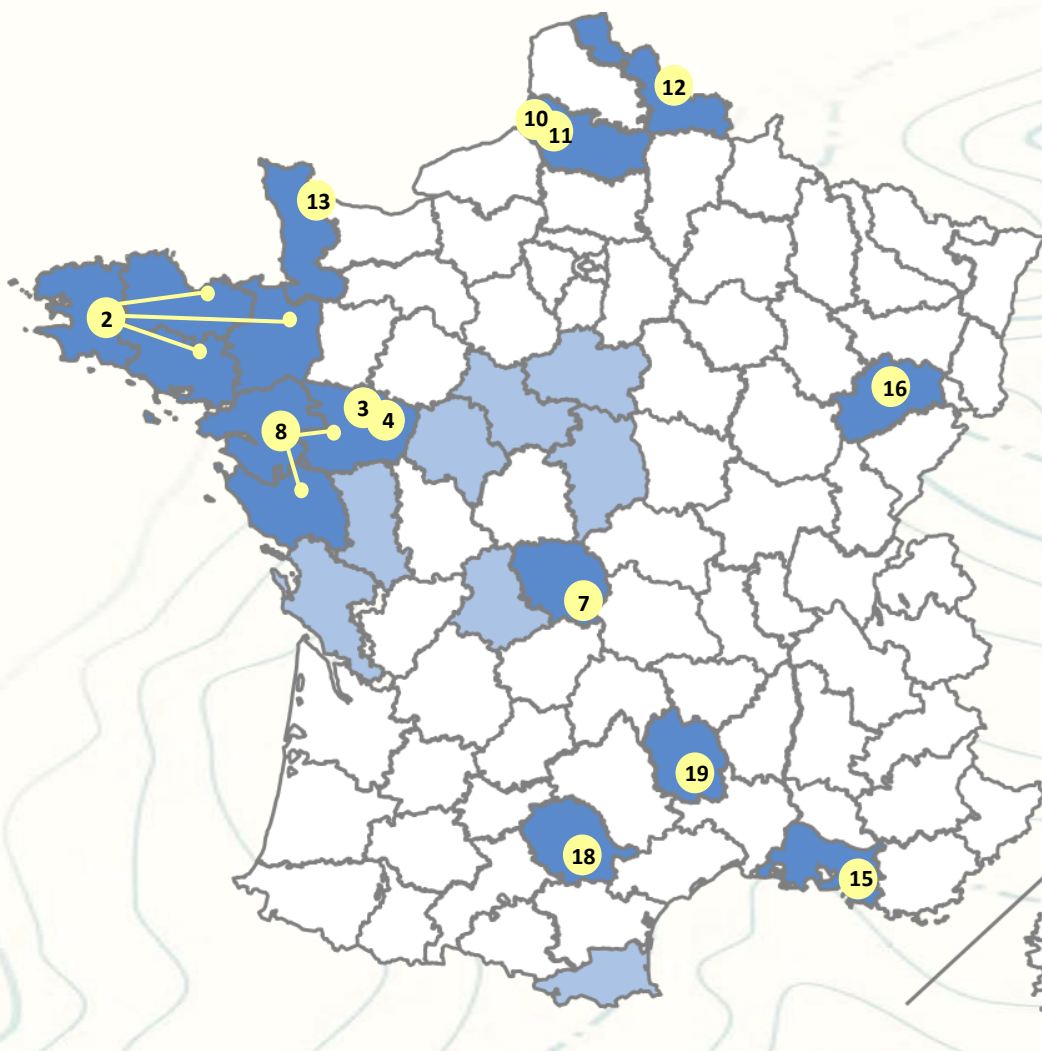




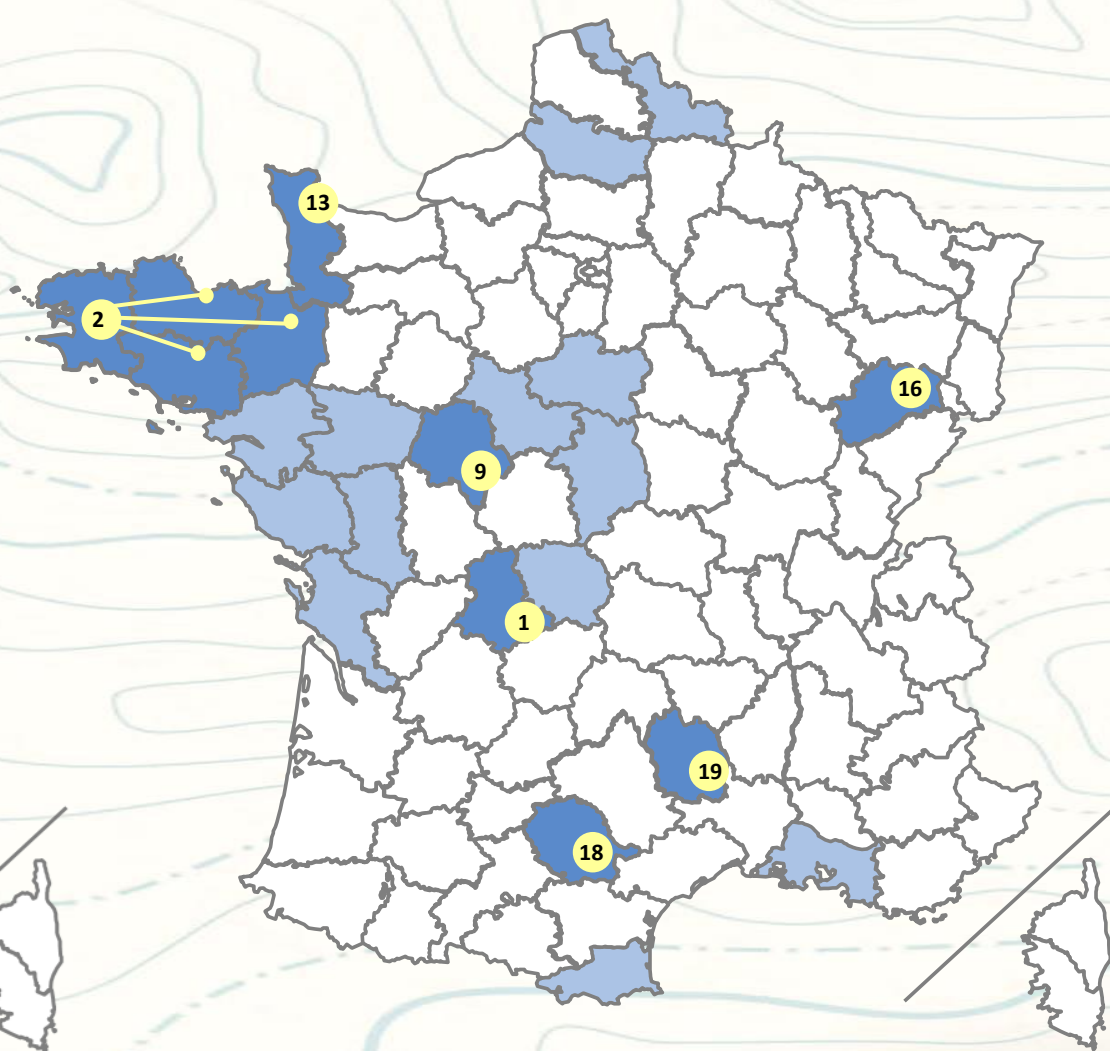
Production d'analyses technico-économiques



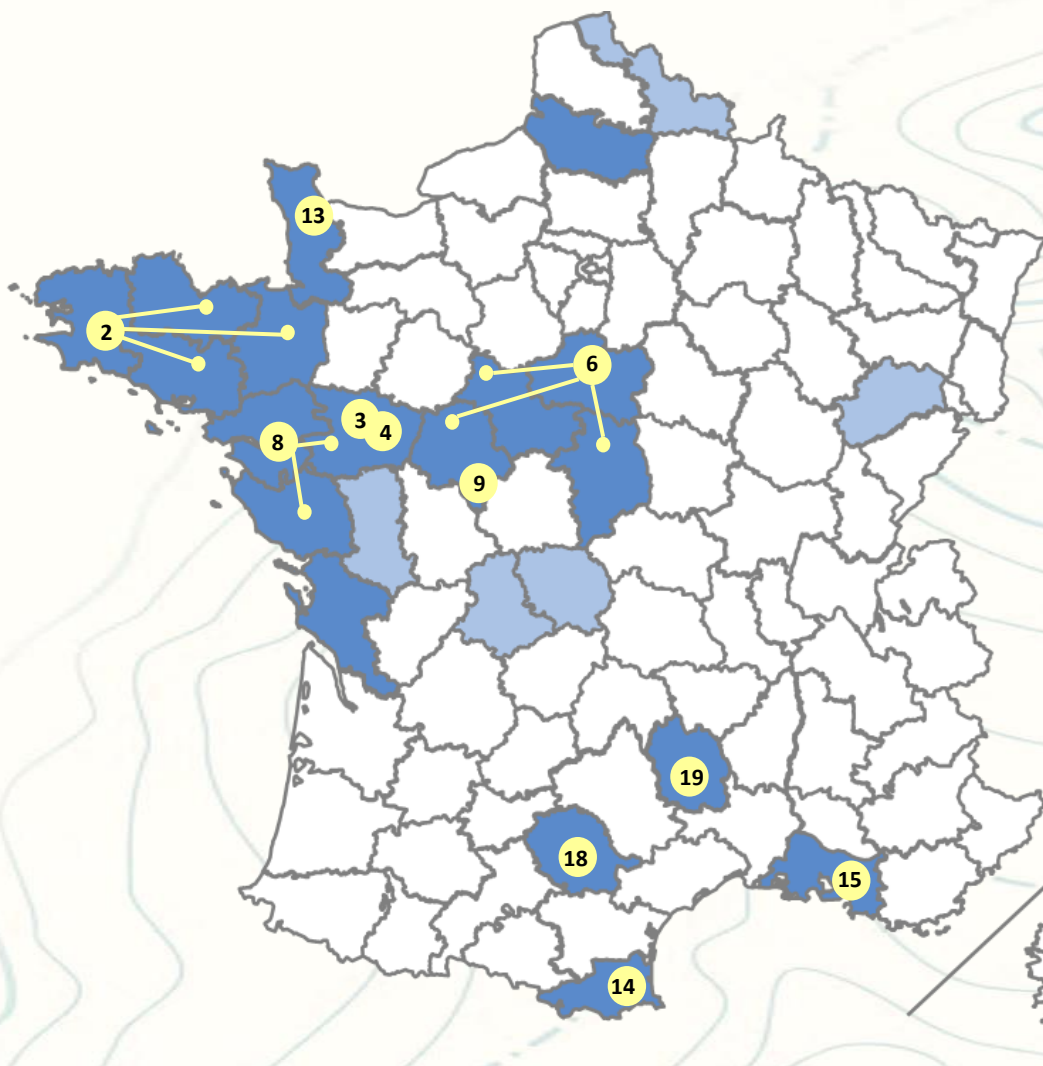
**Enseignements pour de futurs
MAE/PSE**



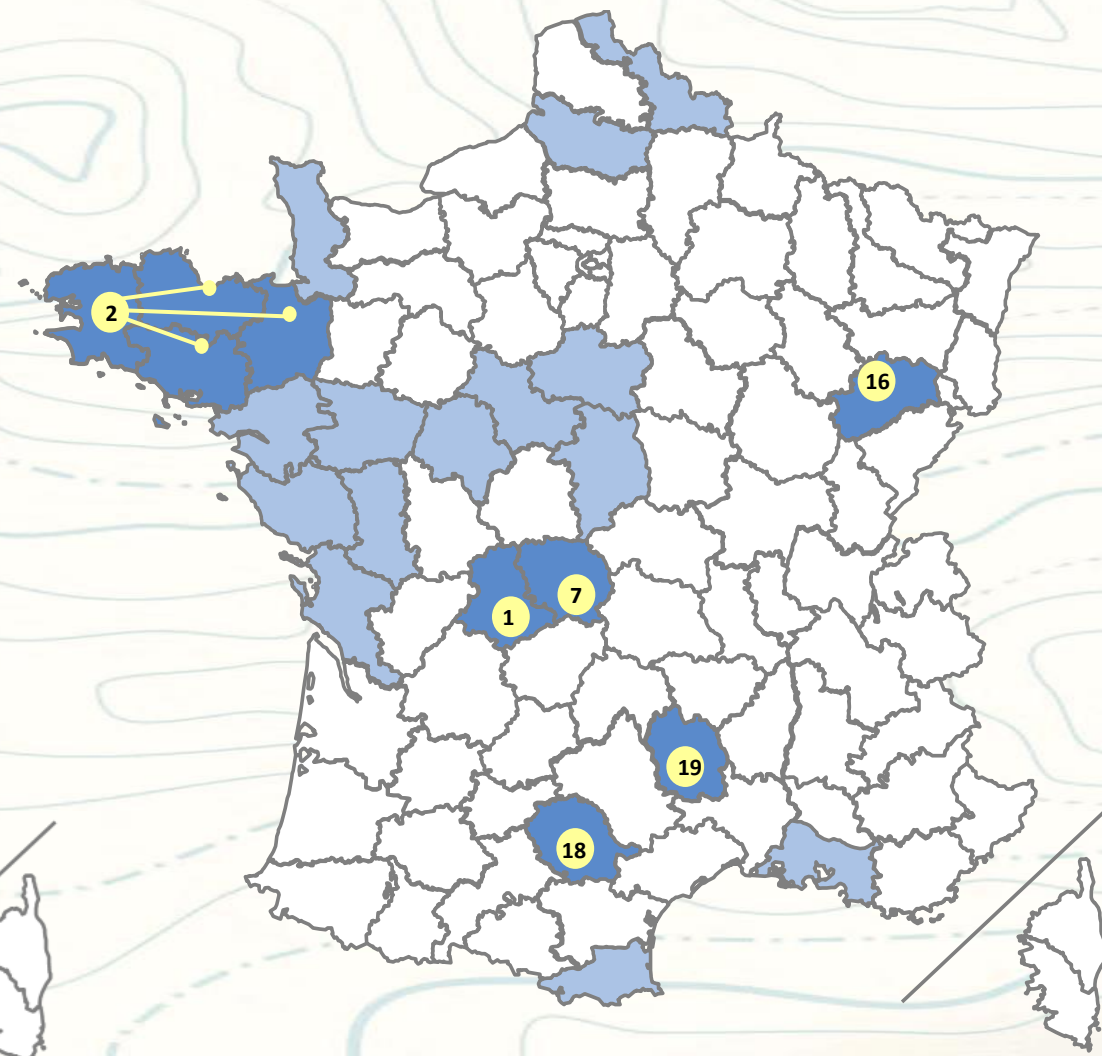
**Production de références sur la valeur
des fourrages en zone humide**



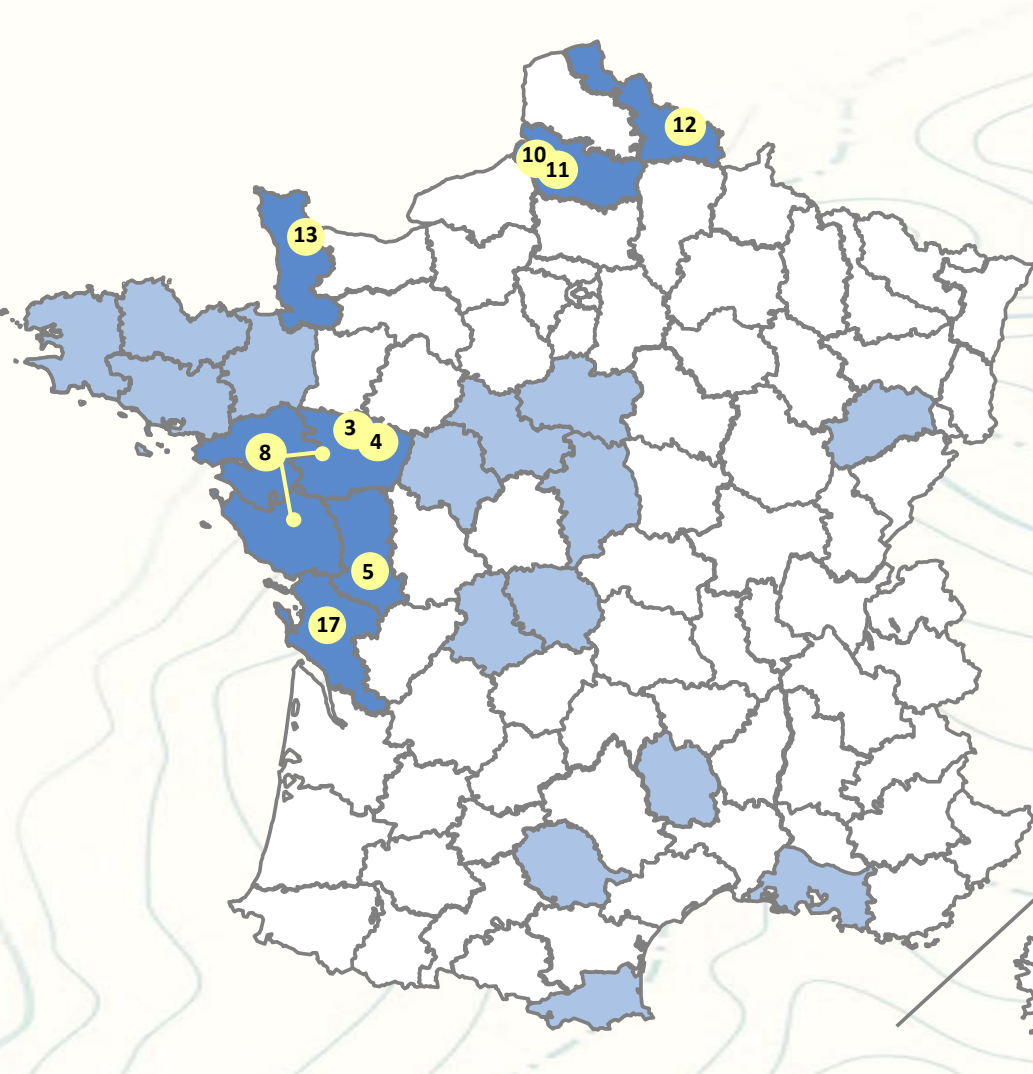
**Projets en zones humides diffuses,
têtes de bassins versants**



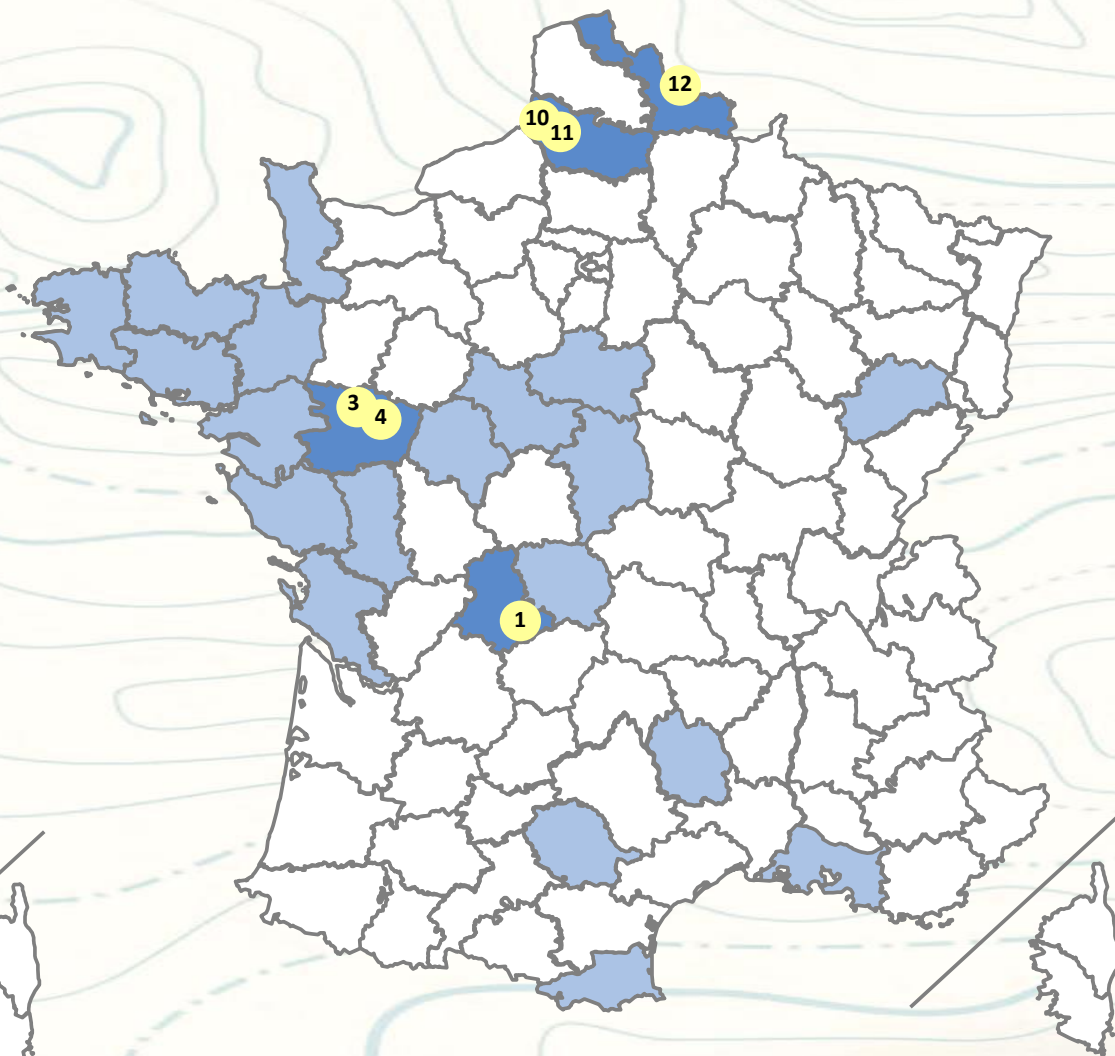
**Sensibilisation des acteurs locaux
et/ou du grand public
sur l'agriculture en zone humide**



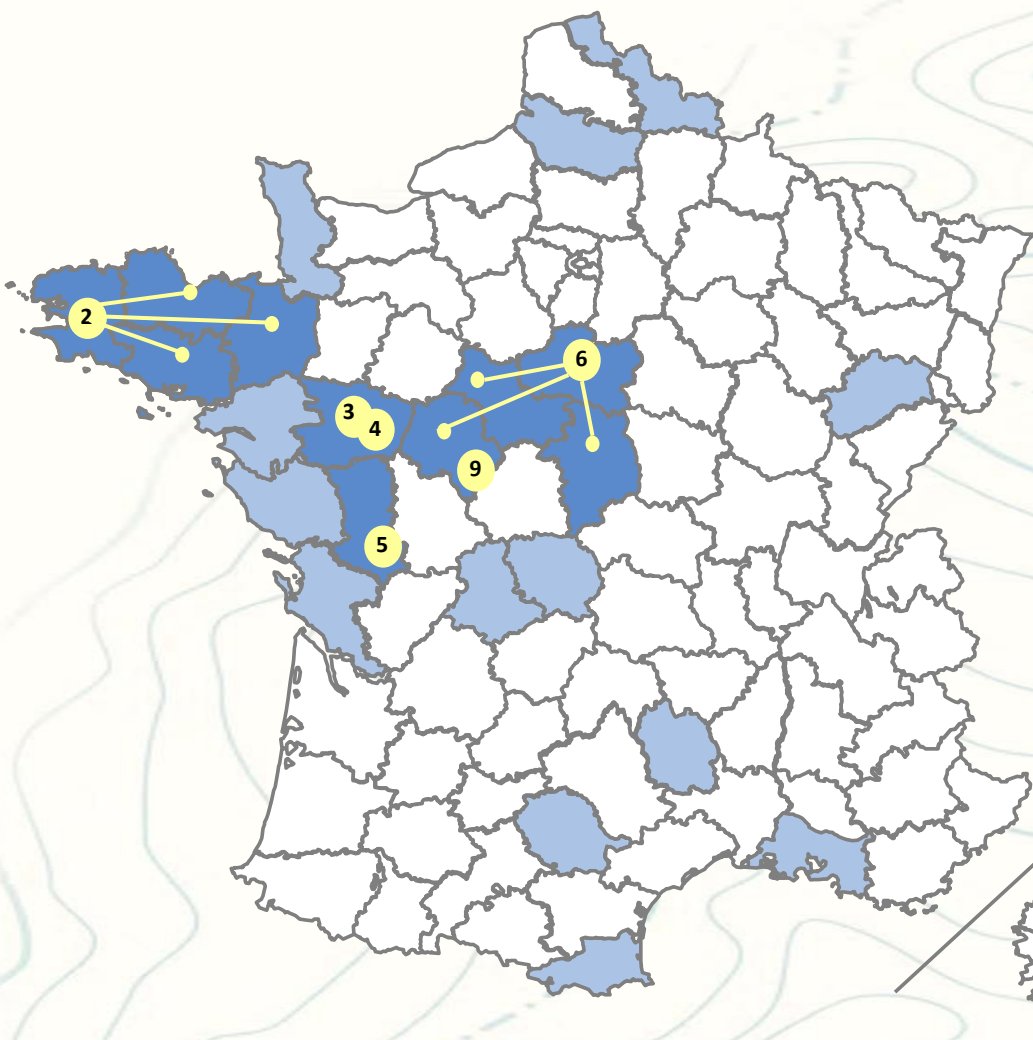
**Enseignements sur la gestion
de l'abreuvement des troupeaux**



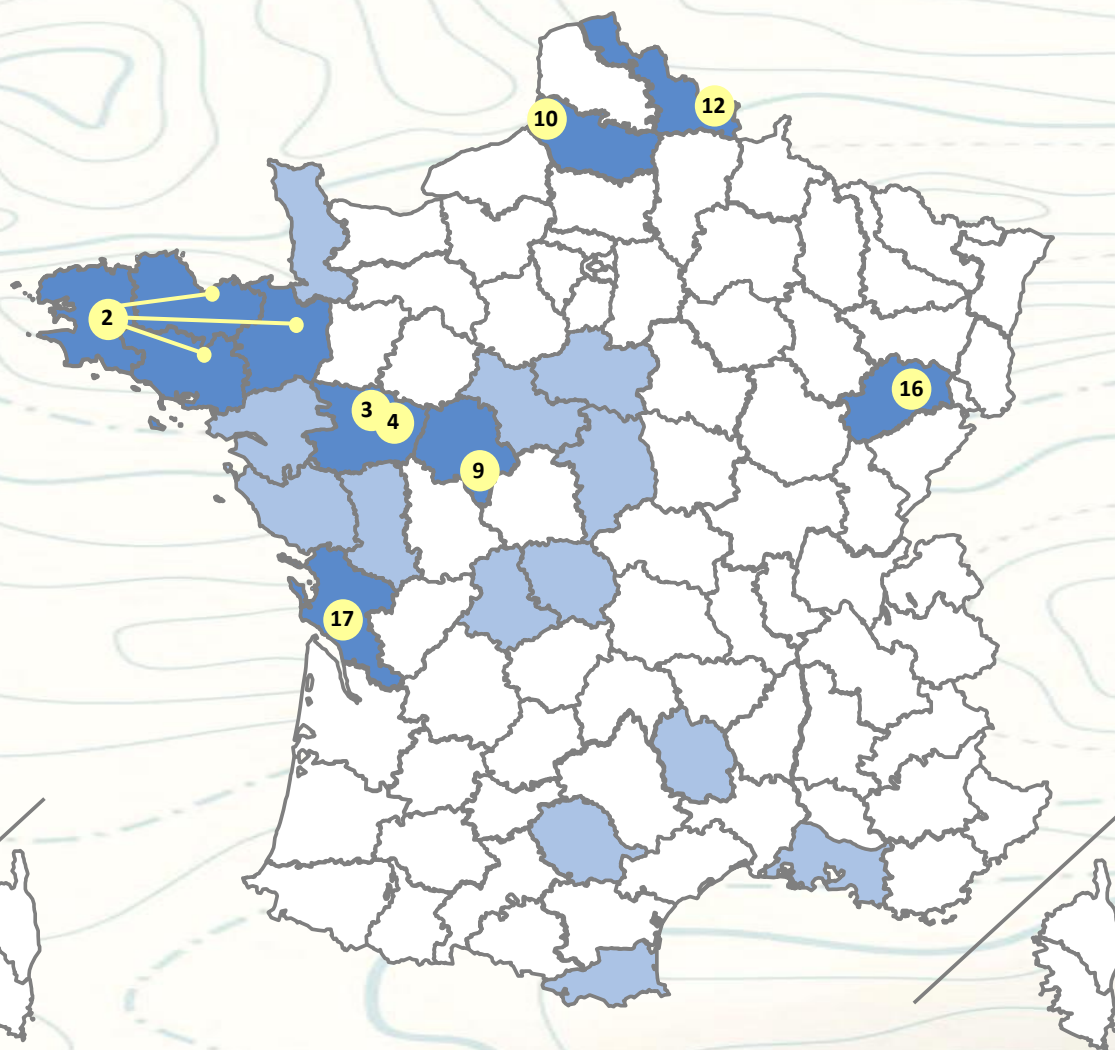
**Enseignements sur la gestion
du parasitisme**



**Enseignements sur la valorisation
des produits d'élevage en milieux
humides**



**Enseignements sur la protection
du foncier agricole**



**Enseignements sur les dynamiques
d'agriculteurs**

Présentation des 19 projets



1. Bassin de la Briance

Haute-Vienne (87)

Un programme agro-environnemental adapté au Limousin



Mots et chiffres clés

Pâturage en zone humide

Abreuvement

MAEC eau

1 439 ha de prairies majoritairement humides engagés en MAEC eau depuis 2017 au total

Environ **120 agriculteurs** concernés et implication croissante

Budget MAEC :

212 000 € sur 5 ans en 2017

455 000 € sur 5 ans en 2018

355 000€ sur 5 ans en 2019



Objectifs

Adapter les pratiques aux milieux humides.

Engager des actions collectives pour l'aménagement hydraulique (point d'abreuvement, franchissement des cours d'eau).

Sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques de gestion et à la réglementation sur l'eau.



Résultats

Un intérêt politique sur les attentes sociétales et celles des partenaires locaux.

Diminution des charges des agriculteurs et préservation des zones humides du bassin grâce aux MAEC eau (54 agriculteurs engagés) et aux points d'abreuvement.

Mise en place d'une **dynamique collective** des agriculteurs autour des enjeux sur l'eau à l'échelle du bassin versant.



Originalités du projet

Etudes pédologiques et botaniques sur le bassin afin d'obtenir un état initial des prairies avant mise en place de pratiques agricoles adéquates.

Accompagnement personnalisé des agriculteurs sur l'adaptation de leurs pratiques en milieux humides.

Accompagnement individuel et collectif des agriculteurs à l'abreuvement des troupeaux (ex : rallye abreuvement).



Originalités du territoire

Contexte zone humide diffuse, environ 10% du bassin (environ 6 000 ha de zone à dominante humide).

71% de la SAU en zone humide (environ 4 000 ha), dominance forte des prairies humides.

77% des exploitations du bassin concernée par les zones humides (environ 500).



Perspectives

Accompagner les agriculteurs pour l'aménagement de points d'abreuvement.

Trouver des solutions alternatives aux MAE.

Poursuivre la diffusion d'information auprès des agriculteurs.

Maintenir un dialogue Chambre d'agriculture - agriculteurs sur la gestion des zones humides agricoles.



Historique

2014 : mise en œuvre d'un diagnostic agricole basé en partie sur les résultats du programme Casdar 2009-2013.

2015 : validation du projet d'action agro-environnemental et climatique (PAEC) du bassin de la Briance, poursuite de l'animation agricole et engagement de la Chambre d'agriculture dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).

2016 : lancement des opérations et des MAEC dans le cadre du CTMA du bassin de la Briance

2017 : démarrage des MAEC eau, premiers engagements (13 engagements sur 376 ha) – premiers diagnostics individuels (15 diagnostics réalisés).

2018 : poursuite des actions débutées en 2017 (21 engagements sur 863 ha, 25 diagnostics individuels).

2019 : poursuite des actions (20 engagements sur 429 ha, 31 diagnostics individuels)



Outils mobilisés

Territorial :

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Techniques :

- Diagnostics individuels d'exploitation
- Réunions d'information
- Témoignages d'agriculteurs
- Entretiens individuels d'accompagnement pour l'aménagement de points d'eau

PAC :

- MAEC depuis 2017
- PCAE IAE Nouvelle-Aquitaine

Facteurs de réussite

- Dynamique agricole avec l'accès aux MAEC
- Soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil régional
- Objectifs communs avec le SABV
- Implication des élus de la Chambre d'agriculture dans les dossiers eau et zones humides



Acteurs du projet

Partenaires financiers du CTMA :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne (60%)
- Conseil régional (20%)
- Chambre d'agriculture Haute-Vienne (20%)

Partenaires techniques du CTMA :

- Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) : coordination du CTMA, entretien des cours d'eau, aménagements agricoles
- Chambre d'agriculture de Haute-Vienne : accompagnement technique pour allier pratiques agricoles et ressource en eau
- Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin : acquisition et gestion des zones humides
- Pôle d'Équilibre Territorial du pays de Monts et Barrages : entretien des cours d'eau, aménagements agricoles
- Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 87 (FDAAPMA) : restauration de la continuité écologique des milieux humides du bassin versant
- Conservatoire Botanique du Massif Central et Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Limousin : expertise botanique, accompagnement technique pour la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)



Livrables

Plaquette technique sur l'abreuvement utilisé pour l'animation et le conseil aux agriculteurs.

Diagnostics d'exploitations et compte-rendu d'entretiens individuels.

Points de difficultés

- Arrêt des financements de la région en 2018
- Difficulté à mobiliser les agriculteurs sur la thématique d'entrée « zones humides »

Emmanuelle HETSCH – Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne : emmanuelle.hetsch@haute-vienne.chambagri.fr

Lien utile : [CTMA pour le Bassin de la Briance](#)



2. Région Bretagne

Bretagne

Réseau de fermes de références en zones humides bretonnes



Mots et chiffres clés

Type de prairies humides

Expérimentation Service Environnemental (SE)

Fiches techniques

19 fermes de référence

90 parcelles de référence

46% des parcelles agricoles en zones humides dans le Finistère évaluées en déprises (Chapon, 2015)

121€/ha/an en moyenne = somme estimée des valeurs de SE contribuant aux biens publics locaux fournis par les zones humides (Couzier et al., 2016)



Objectif

Redonner une valeur économique aux zones humides et aux pratiques agricoles vertueuses pour leur préservation.



Résultats

Production de références agro-écologiques en zones humides à l'aide de 7 fiches techniques : le jonc dans les prairies humides, maîtriser le parasitisme, accessibilité des parcelles, éléments de reconnaissance des espèces végétales, éléments de reconnaissance des orthoptères, comprendre la réglementation en zones humides, l'abreuvement des troupeaux.

Mise en place de bonnes pratiques pour la gestion des zones humides avec le guide d'usage des zones humides. « Zones humides : rôle et place dans la gestion agricole » qui inclue les fiches techniques.

Reconnaissance de la valeur des zones humides : mise en évidence des services environnementaux rendus par les zones humides bretonnes à l'être humain ; sensibilisation des acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités, élus...) sur la disparition de ces milieux.



Originalités du projet

Expérimentation du système de Paiement pour Services environnementaux (PSE) pour valoriser les pratiques agricoles favorables aux zones humides.

Création de l'association « Alli'Homme » pour réaliser le montage des PSE.



Originalités du territoire

Mosaïque de milieux humides (littorales, basses vallées, bords de cours d'eau). A l'échelle du Finistère, il y a 62 855 ha de zones humides soit environ 10% de la surface totale du département.

Agriculture très diversifiée en Bretagne : élevage (bovins lait, viande, porcs, volailles) et production végétale (prairies, céréales, légumes de plein champs). Intensification de l'agriculture participe à la fragilisation des zones humides de la région, notamment leur rôle d'épuration de l'eau.



Perspectives

Continuer de diffuser le guide technique « Zones humides : rôle et place dans la gestion agricole » incluant les fiches techniques.

Mettre en place des contrats de Paiement pour Services Environnementaux (PSE).

Développer l'activité de l'association Alli'Homme en tant que porteuse des contrats PSE.



Historique

2013 : montage du projet d'élaboration d'un guide de références technique et économique sur la gestion des zones humides par les agriculteurs, recherche d'exploitations de référence, mise au point des protocoles d'études agricoles.

2014 : résultats des diagnostics et début des suivis économique, botanique, orthoptère et sur la qualité de l'eau.

2015 : évaluations des services écosystémiques rendus par les zones humides.

2016 : élaboration du guide de références.

2017 : parution du guide de références.

2017-2018 : diffusion et communication sur le guide à plusieurs instances, création de l'association Alli'Homme suite au guide pour développer les PSE en Bretagne.



Outils mobilisés

Techniques :

- Réseau de 19 fermes de références représentant les diverses orientations économiques de Bretagne
- Protocole d'acquisition de références
- Stages pour la capitalisation de données concernant la valeur des services environnementaux

Financier : Casdar

Autre outil : Association Alli'Homme



Acteurs du projet

Partenaires financiers

- Conseil régional de Bretagne
- Conseils départementales du Finistère, du Morbihan et des Côtes-d'Armor
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Maison de l'élevage

Partenaires techniques

- Chambre d'agriculture de Bretagne : animation du projet et co-fondatrice d'Alli'Homme
- Fédération Départementale 29 : co-fondatrice d'Alli'Homme
- Conservatoire Botanique National de Brest (CNB) : suivi des espèces prairiales
- Institut national en Recherche Agronomique (INRA) : évaluation des Services Environnementaux
- Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA) : suivi orthoptère
- DRAAF et DREAL



Livrables

Guide technique « Zones humides : rôle et place dans la gestion agricole ».

Productions de **7 fiches techniques** intégrées au guide pour faciliter la gestion des zones humides par les agriculteurs.

Synthèse bibliographique sur la valeur économique des services environnementaux rendus par les zones humides.

Facteurs de réussite

- Objectif commun entre les partenaires
- Complémentarité des approches environnementales et agronomiques
- Les 19 fermes de références se sont impliquées avec une bonne représentativité des productions et des types de zones humides du territoire breton

Points de difficultés

- Trouver les fermes de références représentatives et motivées
- Donner des valeurs monétaires aux Services Environnementaux (SE)
- Extrapoler les résultats des valeurs des SE en raison des spécificités de chaque zone humide

Vincent LE TALOUR – Chambre d'agriculture de Bretagne -
vincent.letalour@bretagne.chambagri.fr

Liens utiles : [Guide d'usage des zones humides](#)

www.zoneshumides29.fr



3. Vallée Angevines

Pays-de-la-Loire

Un territoire, une marque « Le Bœuf des Vallées Angevines »



Mots et chiffres clés

Marque

Valorisation commerciale

Espèce protégée

11 éleveurs.euses adhérents.es à la marque .

140 bovins abattus en 2018 et **commercialisés** sous la marque.

Depuis 2016, **+ 19,7% d'abattage** sous la marque.



Objectifs

Développer la marque « Le Bœuf des Vallées Angevines » qui se différencie par la valorisation à la fois des savoir-faire des éleveurs et du territoire des vallées inondables.



Résultats

Valorisation économique, environnementale et territoriale des prairies inondables des vallées : valorisation en moyenne d'1/3 de la **production de viande bovine** et valorisation des bonnes pratiques agricoles par la marque.

Aide au maintien de l'élevage bovin allaitant sur le territoire.

Maintien du biosystème faune et flore particulier du site par les pratiques prairiales et de pâturage.

Une marque fédératrice des éleveurs, des acteurs locaux et du grand public autour d'un territoire, de sa biodiversité et d'une activité économique.



Originalité du projet

Création d'une marque « Le Bœuf des Vallées Angevines » (anciennement « L'éleveur et l'Oiseau »)

Marque portée par les éleveurs et les partenaires de la filière.

Commercialisation à l'échelle locale de la viande bovine sous cette marque.

Bénéfice de la marque reconnu au niveau européen dans le cadre du programme de préservation du rôle des genêts (2013-2015).



Originalités du territoire

31 communes du Maine-et-Loire et 2 communes de Mayenne concernées.

Vallées angevines, 2 territoires classés Natura 2000 : les basses vallées angevines (9 200 ha, aussi classées site RAMSAR) et la vallée de la Loire aval (17 080 ha).

Nombreuses prairies inondables du fait des rivières Maine, Mayenne, Loir et Sarthe.

Majoritairement production de viande bovine.

Zones humides accueillent l'émblématique Rôle des genêts, espèce mondialement menacée.

Aujourd'hui, la principale menace est l'abandon des prairies inondables par l'élevage en faveur de peupleraies et des grandes cultures.



Perspectives

Continuer de développer la marque et les marchés pour assurer le maintien de l'élevage extensif dans les Vallées Angevines.

Renouveler les adhérents l'association pour assurer le portage de la marque par les éleveurs.



Historique

1985 : lancement des réflexions sur l'arrêt de la baisse de la population des oiseaux (dont rôle des genêts) et essor des peupleraies aux dépens des élevages.

1993 : mise en place d'une OGAF (Opération Groupée d'Aménagement Foncier) par la Chambre d'Agriculture 49 et la LPO Anjou.

1995 : crise bovine (ESB), marché de la viande bovine incertain.

2001 : création d'une association « Eleveurs des vallées angevines » à l'initiative d'Angers Loire Métropole, du Conseil Général, de la LPO, de la Chambre d'agriculture et les éleveurs impliqués.

2004 : création de la marque « L'éleveur à l'oiseau ».

2015 : changement du nom de la marque en « Le Bœuf des Vallées Angevines ».

2017 : obtention de marchés avec la restauration collective d'Angers



Outils mobilisés

Techniques et juridiques :

- Association d'éleveurs
- Cahier des charges de la marque « Le Bœuf des Vallées Angevines »
- Convention d'utilisation de la marque entre l'association et ses partenaires (éleveurs, abattoirs, distributeurs)

Facteurs de réussite

- Collectif d'éleveurs convaincus par la démarche
- Partenariats forts et en confiance entre la Chambre d'agriculture, la LPO, la ville d'Angers et l'Agglomération d'Angers
- Les éleveurs et la LPO travaillent en proximité pour la protection du rôle des genêts
- Animation de l'association par la Chambre d'agriculture

Communication/sensibilisation :

- La marque
- Newsletter de la marque accessible sur le site internet de la marque
- 2 animations/an au supermarché E. Leclerc
- 2 rando-barbecues /an en lien avec la LPO

PAC : MAEC



Acteurs du projet

Partenaires techniques :

- Conseil Départemental des Pays-de-la-Loire : portage de la marque
- Abattoir SOCOPA pour la restauration collective
- Grandes et moyenne surfaces : Leclerc Angers, Auchan Angers, Coccymarket Angers
- Coopérative SCA Ouest
- Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) Anjou : sensibilisation avec la Chambre d'agriculture des agriculteurs aux enjeux de la biodiversité du territoire
- Chambre d'agriculture 49 : animation de l'association d'éleveurs et de la marque



Livrables

Cahier des charges de la marque.

Convention d'utilisation de la marque avec les partenaires de l'association d'éleveurs.

Points de difficultés

- Faire entrer de nouveaux éleveurs dans l'association
- Difficultés financières de l'association
- Contexte économique : retards des versements des MAEC



Sonia COUTAULT - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire :
Sonia.COUTAULT@pl.chambagri.fr

Lien utile : [site de l'association « Le Bœuf des Vallées Angevine »](http://site.de.l.association.Le.Bœuf.des.Vallées.Angevine)



4. Prairies de Loire en Saumurois

Pays-de-la-Loire

Valoriser les prairies de bords de Loire



Mots et chiffres clés

Patrimoine naturel et élevage

Changer de regard sur l'entretien des prairies inondables

Association Foncière Pastorale (AFP) sur 200 ha

1 100 ha de prairies inondables

2 200 parcelles cadastrales

700 comptes de propriétaires



Objectifs

Maintenir et restaurer les prairies de bords de Loire pour répondre aux enjeux écologique, paysager, hydraulique et économique du territoire.

Actuellement projet très orienté sur le foncier : améliorer la gestion foncière des prairies inondables dans le cadre de l'action « Prairies bords de Loire ».



Résultats

Découverte d'un outil foncier adapté à la gestion pastorale des prairies de bords de Loire, l'AFP (en cours de projet).

Acquisition de connaissances et compétences techniques sur la gestion pastorale : complémentarité prairies sèches et inondables pour l'autonomie fourragère des exploitations agricoles ; démonstrations d'autres techniques de gestion des espaces naturels que celles utilisées habituellement.

Maintien et acquisition de nouvelles prairies : valorisation de la végétation des prairies et prise de conscience sur l'importance des prairies dans leur système de production.

Maintien d'une activité économique et agricole sur un vaste territoire, développement du tourisme en parallèle car milieux ouverts plus attractifs.



Originalités du projet

Allier les savoir-faire et les attentes des éleveurs pour répondre aux enjeux du territoire, en utilisant les troupeaux pour l'entretien du site.

Maintenir des prairies de bords de Loire à travers différents aspects : agricole (autonomie des systèmes fourragers), biodiversité.



Originalités du territoire

Prairies des bords de Loire en rive gauche de Montsoreau à St Hilaire/St Florent et en rive droite de Varennes sur Loire à St Lambert-des-Levées.

1100 ha de prairies inondables sur 18 km de bords de Loire.

Entre 15 et 20 agriculteurs concernés.

Reconquête des espaces prairiaux embroussaillés et non exploités, entretien des secteurs en prairies par l'élevage bovins et ovins.



Perspectives

Améliorer la gestion foncière des parcelles en friche et l'entretien des milieux prairiaux en bords de Loire par l'élevage herbager.

Trouver des éleveurs pour installation.

Développer la filière viande bovine du Saumurois, en lien avec la démarche de la marque « Le Bœuf des Vallées Angevines ».

Développer la filière foin du territoire à travers la création d'un groupe d'éleveurs.

Développer la filière cuir déjà existante au niveau de la fabrication de selles d'équitation dans le Saumurois.



Historique

2008 : prise de conscience par l'Agglomération Saumur Val-de-Loire des enjeux liés à l'embroussaillage des prairies en bords de Loire.

2009 : création d'un groupe d'éleveurs (8-10 éleveurs) pour effectuer des diagnostics de prairies.

2009 : projet de l'Agglomération : diagnostic des prairies existantes et des différentes situations, conception d'un atlas des propriétaires et des parcelles, caractérisation des haies du secteur.

2013 : rédaction du « Guide de gestion des milieux embroussaillés bords de Loire » avec les éleveurs impliqués dans la gestion pastorale des prairies inondables.

2017-2018 : réponse à l'appel à projet Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département.



Outils mobilisés

Territorial : projet ENS « Développer des techniques de réouverture durable sur des sites agricoles à forts enjeux environnementaux »

Foncier : Association Foncière Pastorale (en projet sur 200 ha).

Technique : Diagnostic des prairies : observation des prairies, acquisition de références techniques des prairies de bords de Loire



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Conseil départemental du Maine-et-Loire
- Conseil régional des Pays-de-la-Loire
- Agglomération Saumur Val de Loire
- Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire
- Communes impliquées

Partenaires techniques :

- Agglomération Saumur Val de Loire : co-porteur de la création de l'Association Foncière Pastorale (AFP) avec la Chambre d'agriculture.
- Chambre d'agriculture 49 : pilote du projet ENS.
- Parc Naturel Régional (PNR) Loire Anjou Touraine.
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Pays-de-la-Loire



Livrables

Guide de gestion des milieux embroussaillés bords de Loire

Diagnostics des prairies du territoire.

Facteurs de réussite

- Implication des agriculteurs et des partenaires de manière générale.

Points de difficultés

- Construire le partenariat sur le moyen-terme.
- Articulation administrative du montage de dossier de l'AFP.

Odile CHANCERELLE – Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire :
odile.chancerelle@pl.chambagri.fr

Simon LOGERAIS – Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire :
simon.logerais@pl.chambagri.fr

Lien utile : [Guide de gestion des milieux embroussaillés en bords de Loire](#)



5. Prairie Mothaise

Deux-Sèvres (79)

Restaurer les prairies humides



Mots et chiffres clés

Préemption du foncier

Transmission des exploitations agricoles

Evolution des pratiques

250 ha de prairies alluviales inondables

19 engagements MAEC



Objectifs

Maintenir et reconquérir la prairie mothaise face à l'expansion des grandes cultures, notamment de maïs.

Favoriser la transmission des exploitations agricoles situées en tout ou partie au sein de la prairie mothaise.

Acquérir du foncier agricole pour assurer la gestion environnementale du site.

Maintenir la biodiversité de la prairie mothaise.



Résultats

Enjeux qualité de l'eau et biodiversité définis. Maintien de la qualité de l'eau passe par le maintien des fonctionnalités des zones humides sur une surface de 500 ha.

Transmissions de fermes hors famille difficiles en élevage bovin allaitant.

Réseau d'échanges de parcelles peu fonctionnel, les agriculteurs sont peu intéressés.

Acquisition de 26 ha de prairies humides par le Conseil Départemental dans le cadre d'une zone de préemption « Espace Naturels Sensibles » (ENS) établie par le Conseil Départemental.

Conciliation des MAEC et des Baux Ruraux à clauses Environnementales (BRE) difficiles car les champs d'action de ces outils sont différents.



Originalités du projet

Impliquer des acteurs diversifiés autour du foncier, du maintien de la biodiversité et de l'évolution des pratiques agricoles du territoire.



Originalités du territoire

Site de prairies humides au sud du département des Deux-Sèvres (ancien communal de 250 ha de prairies naturelles).

35 exploitations agricoles concernées pour une surface exploitée de 380 ha.

Les Deux-Sèvres : 1er département de la production du lait de chèvre, 2ème producteur de melon et de lapin. Polyculture-élevages (ovins viandes, bovins viandes, volailles, porcs).

Réduction de la surface des prairies naturelles humides de 500 ha à 250 ha entre 2000 et 2010 en faveur de la culture de maïs principalement



Perspectives

Si redémarrage du projet :

- Objectif à moyen terme : passer de 40% à 60% d'herbe au cœur de la Prairie Mothaise (+26 ha de prairies préservées).
- Objectif à long-terme : passer à 70% d'herbe au cœur de la Prairie Mothaise (+ 38 ha de prairies préservées).



Historique

2009-2010 : étude foncière et agricole par la SAFER et la Chambre d'agriculture 79.

2011-2012 : étude hydraulique et travail de fond sur l'histoire de la prairie mothaise par l'IISBN et étude d'éléments cartographiques du sol par le CREN. Inventaire des zones humides dans le cadre du SAGE. Définition d'une zone de préemption du foncier agricole par le Conseil Départemental 79.

2012 : validation de la zone de préemption du Conseil Départemental 79 (325 ha sur 4 communes). Présentation de pistes d'actions par le comité de pilotage local.

2014-2015 : établissement du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Sèvre Niortaise : intégrer des diagnostics d'exploitation, valoriser le volet socio-économique et transmission, identifier des actions novatrices avec l'AELB et le SERTAD.

2013 : engagement d'une étude d'opportunité pour un Aménagement Foncier par le Conseil Départemental, mais opposition d'une des communes du secteur empêchant la poursuite du projet.

2019 : reprise des discussions entre la commune opposée à l'étude et le Conseil Départemental.



Outils mobilisés

Territorial : Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Sèvre Niortaise (intégration du projet de la prairie mothaise dans le CTMA).

Fonciers :

- Préemption du foncier agricole.
- Baux Ruraux à Clauses Environnementales (BRE) sur les terrains en prairies humides
- Réseau d'échange de parcelles

PAC : MAEC individuelles et MAEC systèmes

Facteurs de réussite

- Implication du Conseil départemental
- MAEC accessibles sur le département
- Définition claire des enjeux agro-environnementaux du territoire



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB).

Partenaires techniques :

- Conseil Départemental des Deux-Sèvres : préemption du foncier agricole, conduite d'opérations d'aménagement du foncier.
- Syndicat des Eaux du Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable (SERTAD) du sud Deux-Sèvres : animation du Contrat Territorial du Bassin de la Sèvre Niortaise.
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes : gestion du foncier agricole et des prairies humides à travers des BRE.
- SAFER Poitou-Charentes et Adasea des Deux-Sèvres : pré-étude du foncier sur le secteur d'étude (définition des enjeux agricoles et environnementaux).
- Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres : pré-étude du foncier (définition enjeux agricoles) et accompagnement individuel sur les changements de pratiques des agriculteurs et la transmission des exploitations agricoles.
- Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IISBN) : définition des enjeux « eau » du territoire par une étude hydraulique.



Livrable

Rapport de la pré-étude du foncier agricole du secteur d'action.

Mathieu GUIBERTEAU – Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres :
mathieu.guiberteau@deux-sevres.chambagri.fr

Jérôme BARON – Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres :
jerome.baron@deux-sevres.chambagri.fr



6. Pasto Loire



Centre Val-de-Loire

Maintien des prairies de bords de Loire par le pastoralisme



Mots et chiffres clés

Pratiques de pâturage

Rémunération

Valorisation

900 ha pâturés sur 17 communes

12 éleveurs

5 000 ovins et 150 bovins



Objectifs

Maintenir l'élevage extensif en bords de Loire par l'installation de nouveaux agriculteurs et ainsi maintenir l'ouverture des milieux.

Globaliser la stratégie du maintien de l'élevage à l'échelle du bassin de la Loire.



Résultats

Pâturage ovin et bovin très efficace pour maintenir les milieux de bords de Loire ouverts (zones d'expansion des crues) et préserver les espèces fragiles comme des espèces patrimoniales (sauterelles, libellules, orchidées, pelouses de sable...) à moindre coûts (comparé à une intervention mécanique).

Apport d'une activité économique aux territoires des bords de Loire et à proximité.

Éleveurs déchargés de loyer grâce aux **baux emphytéotiques**. Possibilité pour les éleveurs de vivre de leur activité.

Le **projet Pasto'Loire est reproductible** à partir du moment où il y a un accès au foncier.



Originalités du projet

Valorisation de la transhumance, des savoir-faire locaux et maintien de races rustiques.

Démonstration de l'intérêt économique et social du pastoralisme.

Entrée paysage et valorisation touristique des zones humides.



Originalités du territoire

Projet sur les départements Indre-et-Loire (37), Cher (18), Loir-et-Cher (41), Loiret (45).

270 000 ha en zone humide.

Environ 30 000 ha de la SAU en zone humide soit environ 150 agriculteurs concernés.

Vallée alluviale dominée par la polyculture-élevage et la céréaliculture.

Classement en site Natura 2000 de plusieurs vallées le long de la Loire (ex : Vallée de la Loire dans le Loir-et-cher, l'Indre-et-Loire et l'Allier).



Perspectives

Fédérer les Conservatoires d'Espaces Naturels situés dans le bassin de la Loire.

Réalisation d'une plaquette pour revaloriser le projet Pasto'Loire auprès des collectivités et expliquer le projet au grand public.

Démontrer que les élevages des bords de Loire peuvent être compétitifs et viables sans MAEC.

Multiplier les installations agricoles en bords de Loire.

Intégrer des BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole) en option Agriculture Biologique et des structures tournées vers l'Agriculture de Conservation des Sols dans le projet.



Historique

1996 : mise en œuvre du pâturage sur les sites de Guilly (180 ha) et de Benne à Dampierre-en-Burly (55 ha) pour entretien des milieux herbacés ligériens à l'abandon.

2015 : obtention de 900 ha de prairies en bords de Loire et de plus de 500 brebis dans le Loiret. Mise en place d'actions Pasto'Loire dans la Nièvre et le Cher : plus de 700 animaux supplémentaires déployés sur près de 250 ha.

2016 : dépôt d'un PAEC sur 4 départements 270 ha (Vallée de la Loire et de l'Allier en Indre-et-Loire, Loiret, Cher et Loir-et-Cher).

2017 : difficultés de recrutement des éleveurs (départ en retraite sans remplacement).

2018 : lancement des réflexions pour fédération du projet à l'échelle de plusieurs Conservatoires des Espaces Naturels (CEN), globalisation de la stratégie de maintien des élevages en bords de Loire.



Outils mobilisés

Foncier : Baux emphytéotiques

Financiers : MAEC

Autres :

- Suivis de la végétation des prairies
- Accompagnement individuel et collectif des éleveurs sur la gestion des prairies humides
- Accompagnement à la transmission d'exploitations agricoles

Facteurs de réussite

- Elus locaux porteurs du projet Pasto'Loire
- Attentes sur le projet des partenaires publics (facilitations des démarches administratives)
- Nouveaux partenariats avec l'ARDEAR Centre Val-de-Loire et le GABOR 45 (convergence des objectifs avec ces structures)

Stéphane HIPPOLYTE – CREN Centre Val-de-Loire : stephane.hippolyte@cen-centrevaldeloire.org

Liens utiles : [Brochure de présentation du Projet Pasto'Loire](#)

[Cahier technique du Bassin de la Loire "Le pâturage en vallées alluviales"](#)



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- DREAL Centre – Val de Loire
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Union européenne par le FEADER
- DDT du Loiret
- Conseil régional Centre Val-de-Loire
- Conseil départemental du Loiret
- Centrale nucléaire ERDF de Dampierre-en-Burly
- Communauté de communes Val d'Or et Forêt

Partenaires techniques :

- Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) Centre Val-de-Loire pilote du projet Pasto'Loire, accompagnement des agriculteurs, mise en place de beaux emphytéotiques
- Réseau de 5 autres CEN du bassin de la Loire (Centre Val-de-Loire, Allier, Pays-de-la-Loire, Bourgogne, Loir-et-Cher, Auvergne) : co-pilotes du projet Pasto'Loire
- Les Chambres d'agriculture Centre Val-de-Loire : animation des MAEC
- Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole (ARDEAR) Centre Val-de-Loire.
- Groupement Agricole des Biodynamistes de l'Orléanais et du Loiret (GABOR 45)



Livrable

Cahier technique du Bassin de la Loire « Le pâturage en vallées alluviales ».

Points de difficultés

- Elevage minoritaire en Centre Val-de-Loire
- Peu de soutien des éleveurs et de l'élevage en région Centre Val de Loire
- Recruter des éleveurs (départs à la retraite)
- Contexte peu encourageant de la PAC 2020



7. Prairies humides creusoises

Creuse (23)

Expérimentation de pratiques agricoles durables



Mots et chiffres clés

Pâturage tournant

Abreuvement

Expérimentations, lutte contre le jonc diffus

2 personnes pour travailler sur la restauration des prairies humides et les aménagements pastoraux.

3 projets réalisés et 2 autres initiés depuis 2016.

Surfaces impliquées : **10 ha/projet**.



Objectifs

Valoriser la restauration ainsi que l'entretien durable d'une prairie agricole humide.

Produire des références technico-économiques sur les pratiques agricoles viables pour la lutter contre le jonc diffus.

Acquérir des solutions de pâturage tournant et des références sur la gestion des animaux pour limiter l'embroussaillage et lutter contre le jonc diffus.



Résultats

Remise en valeur de prairies humides, restauration et maintien de la biodiversité de ces milieux particuliers.

Apports de savoir et de savoir-faire aux conseillers techniques sur la lutte non-mécanique contre le jonc et le maintien de la biodiversité en prairie humide.

Meilleure valorisation de l'herbe et meilleur accès à l'eau et d'une meilleure qualité ont des effets positifs sur les élevages.

Soutien de l'activité d'élevage du département par l'amélioration du système fourrager des exploitations et donc une meilleure valorisation des produits agricoles, accompagnée d'une MAEC.

Maintien d'un paysage plus ouvert semble participer à la qualité de vie des habitants du département.



Originalités du projet

Réhabilitation de prairies humides en déprises avec des actions axées sur la lutte contre l'envahissement par le jonc diffus.

Production de références technico-économiques pour le conseil agricole.

Evaluation des quantités fourragères produites par les prairies humides.



Originalités du territoire

Contexte de déprise agricole (-19% d'exploitants entre 2000 et 2010). Envahissement des prairies humides par le jonc diffus.

Essentiellement élevages ovin et bovin sur prairies naturelles (sèches et humides).

1 000 ha de prairies humides engagés en MAE en 2018.



Visite d'une prairie humide – Chambre d'agriculture de la Creuse



Perspectives

Continuer l'acquisition de références, avec un focus sur la réhabilitation des zones humides embroussaillées, envahies par le jonc diffus.

Recherche de solutions pour faire face aux déficits hydriques en été/automne constatés depuis plusieurs années



Historique

2009-2013 : projet Casdar « Milieux Humides Agricoles » en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute-Vienne (Bassin de la Briançonne).

2012 : restitution du projet Casdar et publication d'un guide « Milieux Humides Agricoles - Perspectives et recherche de gestion durable ».

2013 : proposition d'un projet afin de poursuivre le Casdar mais pas de financement de l'Agence de l'eau. Poursuite des actions en prairies humides à l'aide de Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) et le projet « Herbe et fourrage ».

2016 : expérimentations d'aménagements pastoraux sur un site pilote. Suite à cette expérimentation, lancement d'actions transversales entre plusieurs services de la Chambre d'agriculture pour une gestion des prairies humides. Mise en œuvre de la +MAEC « Gestion des zones humides ».



Outils mobilisés

Territorial : 7 Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) pour la période 2017-2021 :

- CTMA Martinats
- CTMA Source en Action
- CTMA Creuse Aval
- CTMA Petite Creuse
- CTMA Sédelle-Cazine-Bézentine

Autres : expérimentations sur la valorisation de l'herbe des prairies humides du département dans le cadre du projet mutli-partenarial « Herbe et fourrage ».

PAC : MAEC « Gestion des Zones Humides » (PHE13)



Acteurs du projet

Partenaire financier :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne

Partenaires techniques des CTMA :

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement
- Sédelle - Cazine - Brézentine (SIASEBRE) et Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Voueize : partenaires de CTMA
- Communautés de communes du Grand-Gueret, de la Creuse grand sud et de la Creuse Sud Ouest : partenaires de CTMA
- Chambres d'Agriculture du Limousin : partenaire de CTMA et du projet « Herbe et fourrage »

Partenaires du projet « Herbe et fourrage » :

- Coop de France Limousin
- Fédération Régionale des CUMA Limousin
- Institut de l'Elevage
- Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine
- Arvalis, Institut du Végétal
- Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
- Ferme expérimentale des Bordes
- Lycées agricoles du département



Livrables

Publication des références « Herbe et fourrage ».

Article sur la journée porte ouverte consacrée à la méthode de réhabilitation de prairies humides produite par la Chambre d'agriculture de la Creuse.

Facteurs de réussite

- Utilisation des prairies intéresse les éleveurs
- Foncier en déprise peu cher
- Accès au MAEC

Points de difficultés

- Inconstance des financements
- Remise en cause du travail des agriculteurs pas toujours bien perçue

Guy LABAYE – Chambre d'agriculture de la Creuse :
guy.labaye@creuse.chambagri.fr

Lien utile : [CTMA Sources en action](#) et [CTMA Sédelle-Cazine-Bézentine](#)



8. Marais et vallées alluviales en Pays-de-la-Loire

Pays-de-la-Loire

Amélioration des performances de l'élevages extensif



Mots et chiffres clés

Performances de l'élevage extensif

Fermes de référence

Marais et vallées alluviales

50 fermes de références

3 ans de suivi

13 territoires Natura 2000



Objectifs

Comprendre les systèmes d'élevages de ces territoires à forts enjeux environnementaux et à fortes contraintes naturelles.

Proposer des solutions d'optimisation de l'activité de pâturage au sein de l'activité d'élevage.

Valoriser les fourrages de ces territoires et améliorer la gestion sanitaire des troupeaux.



Résultats

Etude technico-économique : grande diversité des exploitations et des stratégies technico-économiques. Constat de la bonne efficacité technique et économique des fermes de références.

Etude sociologique : hétérogénéité de la perception des milieux humides par les éleveurs.

Etude environnementale : biodiversité remarquable. Pratiques agricoles sur les zones humides favorables.

Références qualitatives et quantitatives sur le fourrage : résultats très hétérogènes, forte biodiversité floristique. Qualité et quantité des fourrages fortement dépendantes des niveaux d'eau.

Suivi sanitaire des troupeaux : risque parasitaire directement lié à la nature du milieu avec une variabilité tenant aux pratiques et aux typologies de marais.



Originalités du projet

Projet issu de la volonté des agriculteurs.

Réseau de 50 fermes de références.

1ère étude réalisée à l'échelle des Pays-de-la-Loire.

Combinaison d'approches complémentaires : économique, sociale et environnementale.

Etudes de solutions d'optimisation de l'activité de pâturage.



Originalités du territoire

Réseau de fermes de références localisées au sein de 13 territoires Natura 2000 en Loire-Atlantique, Vendée et Maine et Loire.

140 000 ha en zone Natura 2000, dont près 66 000 ha de SAU.

Plus de 3 700 exploitants sur ces territoires déclarent au moins une parcelle en zone humide à la PAC.

Majoritairement élevages bovins lait et viande.

L'état des zones humides varie selon les territoires.

Tous les territoires sont classés en Natura 2000 + Ramsar pour les sites de Grand-Lieu, Marais breton, Brière, Guérande et Mès, Basses Vallées Angevines.



Perspectives

Projet de montage d'un GIEE en cours.

Mettre en ligne le rapport sur le site internet de la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire.

Déposer une candidature au Casdar pour continuer de travailler sur ces thématiques

GIEE : répondre à un appel à candidature « Transmission des savoirs et savoir-faire » pour travailler sur les modalités et canaux de transmission.



Historique

2007 : création d'une commission marais à l'initiative des élus de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique (30 éleveurs ligériens).

Au fil des années : élargissement de la commission à l'ensemble des acteurs en lien avec les problématiques de marais et vallées alluviales.

2014 : démarrage du projet **APEX : Amélioration des Performances de l'élevage EXTensif en marais et vallées alluviales**.

2018 : séminaire de clôture du projet APEX.



Outils mobilisés

Technique :

- Diagnostics technico-économiques des élevages avec l'outil IDELE « Diapason ».
- Diagnostics d'exploitation agricole et prairial avec l'outil Chambre d'agriculture IBIS (Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitation agricoles).
- Enquête sociologique avec des entretiens semi-directifs par des étudiants de l'ESA d'Angers.
- Suivis ponctuel et dynamique de la valeur fourragère des prairies humides.
- Géo-référencement des suivis flore et valeur fourragère avec l'outil Chambre d'agriculture « Nos territoires ».

Communication/sensibilisation : Concours Général Agricole des Pratiques agro-écologiques – Prairies et Parcours.



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Conseil Régional des Pays-de-la-Loire
- Casdar

Partenaires techniques :

- Chambres d'agriculture des Pays-de-la-Loire (44, 49 et 85) : diagnostics technico-économiques et biodiversité, suivis flore et valeur fourragère
- Institut de l'Elevage (IDELE) : études technico-économique et finition des animaux
- Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) St-Laurent-de-la-Prée : étude fourragère
- Groupement de défense sanitaire de Loire-Atlantique : étude sanitaire des troupeaux
- Etablissements d'enseignement agricole (Lycée Nature de la Roche sur Yon, ESA Angers, Lycées St Clair de Derval) : études sociologique et environnementale, finition des animaux
- Université de Rennes : étude fourragère



Livrables

Plaquette de présentation du projet APEX.

Vidéo « Paroles d'éleveurs », témoignages de 3 éleveurs du réseau de fermes de référence.

Articles dans la presse agricole et la revue « Zones Humides » (La lettre du forum), et dans la presse locale comme le périodique Ouest-France.

Rapport de synthèse du projet pour la DGER (MAA).

Facteurs de réussite

- Réseau d'éleveurs très impliqué pendant toute la durée du projet
- La Chambre d'agriculture connaît et travaille depuis longtemps avec ce réseau d'éleveurs
- Bonne entente entre les partenaires
- Financement suffisant

Points de difficultés

- Remplacement régulier des collaborateurs de la Chambre d'agriculture qui ont suivi le projet
- Partenaires qui n'ont pas l'habitude de travailler sur des projets Casdar : difficultés au niveau administratif

Agnès LANNUZEL – Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire : agnes.lannuzel@pl.chambagri.fr

Chantal DENIAUD – Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire : chantal.deniaud@pl.chambagri.fr

Lien utile : [accès aux restitutions, vidéos du projet et à la plaquette de présentation du projet APEX](#)



9. Etang du Louroux

Indre-et-Loire (37)

Mieux comprendre et maîtriser l'érosion dans un bassin versant agricole de plaine



Mots et chiffres clés

Érosion et couverture du sol

Recherche/innovation agronomique

Partenariats

Espace naturel sensible de 56 ha

300 ha de couverts végétaux suivis

5 agriculteurs impliqués dans le COPIL/COTECH du Contrat Territorial du bassin versant du Louroux

60 parcelles en réseau



Objectifs

Améliorer la qualité de l'eau de l'étang, au regard de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), en limitant les transferts de sol, de phosphore et d'azote et réduire l'impact sur l'envasement.

Connaître les processus d'érosion sur le bassin versant et accompagner les agriculteurs pour limiter les impacts de leurs pratiques et préserver la fertilité de leurs sols.



Résultats

Optimisation possible des pratiques agricoles pour tous les agriculteurs, avec ou sans travail du sol.

Impact très important du couvert végétal qui limite les phénomènes d'érosion entre novembre et février pendant les périodes de crues. Peu d'impact du travail du sol sur le risque d'érosion.

Echanges techniques et mise en place d'expérimentations permettant de rétablir un climat de confiance avec les agriculteurs.

Changement de pratiques nécessitant temps, pédagogie et réflexion sur les références obtenues.

Dynamique autour des enjeux environnementaux du département par la confrontation de points de vue (scientifique, technique, agronomique, ...) aboutissant à une vision commune de la gestion du bassin versant.

Actions toujours menées dans un cadre et des objectifs économiquement durables et pertinents en lien avec les pratiques des agriculteurs.



Originalités du projet

Site du Louroux pionnier en matière de recherche : 5 stations instrumentées mesurant en continu les flux de Matières En Suspension (MES) transitant vers l'étang.

Expérimentation pour la limitation de l'érosion des sols autour d'un étang avec un objectif à la fois agronomique et environnemental.

Portage d'un GIEE entre 2014 et 2017.

Création d'un diagnostic d'exploitations agricoles spécifique aux risques d'érosion des sols.



Originalités du territoire

Superficie totale du bassin versant : 2 385 ha dont 1 913 ha de SAU.

35 agriculteurs concernés.

Etang typique des zones de plaine. Masse d'eau de l'étang déclassée pour cause de risque d'eutrophisation.

Etang et ses abords immédiats : zones humides au sens réglementaire.

Grandes cultures et polyculture-élevage. Contexte très plat et fortement drainé (50% de la SAU). Sols du bassin versant en majorité hydromorphes.



Perspectives

Engager l'accompagnement individuel suite aux diagnostics d'exploitation agricoles.

Faire le bilan des facteurs de réussite des couverts d'intercultures dans le réseau de parcelles suivi.

Déterminer la part relative de l'érosion provenant du drainage et de la surface des parcelles.

Connaître la dynamique du phosphore dissous et particulaire arrivant à l'étang.

Evaluer les actions du contrat territorial par un bureau d'études et proposer un nouveau contrat à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.



Historique

Années 90 : bassin versant du Louroux : 1^{er} noyau du conseil en fertilisation azoté (Ferti-Mieux, opération « Claires Fontaines ») ; acquisition de l'étang et de ses abords par le Conseil départemental, au titre d'Espace Naturel Sensible (ENS).

1995 : première génération de MAE pour la réduction d'utilisation d'intrants sur le bassin versant.

2009 : étang du Louroux classé comme masse d'eau fortement modifiée par le SDAGE Loire-Bretagne (paramètre eutrophisation).

2012-2014 : bassin sélectionné comme territoire de recherche privilégié par l'université de Tours autour des phénomènes d'érosion.

2014-2017 : établissement d'un Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) sur le bassin.

2017 : signature d'un contrat territorial entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental, et la Chambre d'agriculture et l'Université de Tours.



Outils mobilisés

Territorial : Contrat Territorial de bassin versant.

Technique :

- Essais menés sur les couverts végétaux, les différentes techniques de travail du sol, le fonctionnement du sol
- Suivi de l'état de la surface des sols avec un réseau de parcelles
- Diagnostics d'exploitations agricoles spécifiques aux enjeux du bassin versant : érosion, ruissellement et phosphore

Facteurs de réussite

- Réelle solidarité et richesse des échanges entre partenaires de différentes spécialités, différentes activités
- Reconnaissance des actions par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Implication d'agriculteurs et de l' élu Chambre d'agriculture
- Dynamisme historique du territoire

David FROGER – Chambre d'agriculture Indre-et-Loire : david.froger@cda37.fr

Corinne GUILLO – Chambre d'agriculture Indre-et-Loire : corinne.guillo@cda37.fr



Acteurs du projet

Partenaires financiers et techniques :

- Agence de l'eau Loire Bretagne : accompagnement financier et technique du contrat
- Conseil départemental d'Indre-et-Loire : propriétaire de l'étang et porteur du projet
- Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire : animation du volet agricole du contrat territorial, conduite d'essais plein champs, diagnostics d'exploitations et accompagnement individuel des agriculteurs
- Université de Tours : étude et quantification de l'érosion, 5 sites instrumentés sur cours d'eau, instrumentation sur parcelle drainée
- Association de recherche sur le Ruissellement, l'Erosion et l'Aménagement des Sols (AREAS) : conduite d'essais de plein champs sous pluie artificielle
- Groupe de Développement Agricole (GDA), et Fédération Régionale des CUMA du Centre Val-de-Loire (FRCUMA)



Livrables

Livrables réalisés :

- Rapport AREAS (essais sous pluie artificielle 2015 et 2018) : Mesures du ruissellement et de l'érosion diffuse sur blé d'hiver et sur couverts d'interculture
- 2 notes techniques en 2018 et 2019
- Newsletter : « Tous engagés pour le bassin versant du Louroux » (2019)

Livrables prévus :

- Synthèse sur la connaissance des sols et sous-sols
- Rapport sur les transferts de matières en suspension et de phosphore vers l'étang
- Synthèse des diagnostics d'exploitations

Points de difficultés

- Mobilisation parfois difficile des agriculteurs
- Complexité des processus d'érosion en jeu
- Contextes climatique et économique de 2016 qui ont impacté négativement l'activité agricole du département
- Lourdeurs administratives du montage de dossier pour le GIEE puis pour le Contrat Territorial



10. Baie de Somme

Somme (80)

Maintien de l'agriculture au sein des zones humides de la plaine maritime picarde



Mots et chiffres clés

Diagnostics technico-économiques

Expérimentations

Forts enjeux biodiversité

Valorisation

50 éleveurs engagés dans des diagnostics technico-économiques

40% des prairies et **50% des agriculteurs** en MAEC

10 structures engagées dans le projet



Objectifs

Situer et comparer les performances techniques et économiques des élevages, valoriser les fonctions des prairies humides au niveau agricole et écologique.

Suivre la valeur écologique des prairies.

Valoriser les productions en zones humides.

Développer la valorisation du foncier public pour l'activité agricole.

Poursuivre, améliorer les politiques publiques en faveur de l'élevage.

Mettre en place une gouvernance partagée : mobiliser les éleveurs autour du projet.



Résultats

MAEC permettent de maintenir l'élevage et donc de préserver les fonctionnalités et la biodiversité des prairies humides du territoire.

Interconnaissance des acteurs de l'agronomie et de l'écologie, changement des perceptions des éleveurs.

Meilleures connaissances et compréhension du territoire : acquisition d'une très bonne connaissance des prairies du territoire d'un point de vu agro-écologique et du fonctionnement des systèmes d'exploitation.

Des expériences réussies (d'un point de vu agricole et environnemental) de remise en pâturage de marais à fort enjeu biodiversité.

Marque « Saveur Baie de Somme » : création d'une dynamique sur la valorisation des productions agricoles.



Originalités du projet

Site pilote des expérimentations nationales pour la préservation de l'élevage en milieux humides suite à la mission CGAAER/CGEDD qui a donnée lieu au rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ».

Chiffage des écarts de revenus entre éleveurs en totalité ou partiellement en zone humide et éleveurs hors zone humide.

Lien entre pratiques agricoles et biodiversité.



Originalités du territoire

29 communes autour de la Baie de Somme.

21 000 ha de zones humides et 19 000 ha de SAU en zone humide soit 220 agriculteurs concernés.

Zone de polyculture-élevage avec diminution d'environ 20% du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010.

Depuis 30 ans, développement des cultures industrielles (pomme de terre et betteraves) au détriment des prairies.

Bon à très bon état des zones humides restantes du fait de pratiques globalement assez extensives et de la mise en œuvre de gestion conservatoire.

Zones humides classées site Natura 2000, site RAMSAR Grand Site de France Baie de Somme. Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme.



Perspectives

Développer le volet MAE collective et PSE en lien avec la mission CGAAER/CGEDD.

Conforter les connaissances acquises avec Pâtur'Ajuste et une dynamique collective sur la partie technique.

Développer la marque et la filière viande bovine du territoire.

Mettre en place les actions Installation/Transmission – Gestion hydraulique

Mise à jour du rapport de l'observatoire (publié tous les 2 ou 3 ans)



Historique

2008 : Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) opérateur MAE

2012 - 2015 : lancement du 1er programme d'action du SMBS-PMP avec les fonds Interreg, intégration du projet au sein de l'action 19 du PNMH, démarrage du Plan pour le maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) de l'Agence de l'eau Artois-Picardie dont la Baie de Somme est l'un des sites pilotes.

2015 : renouvellement du programme d'action + nouvelle PAC, nouvelles MAE plus adaptées au territoire.

2017 : la Baie devient l'un des 3 sites pilotes des expérimentations « Préservation de l'élevage extensif en milieux humides ».

2018-2020 : renouvellement, élargissement du projet.



Outils mobilisés

Territorial :

- Plan pour le maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) du bassin Artois-Picardie

Techniques :

- Observatoire agro-écologique des prairies, suivis écologique des prairies
- Démarche Pâtur'Ajuste
- Diagnostics technico-économiques
- Audits de conseil sur le parasitisme
- Diagnostic des filières locales pour évaluer les potentialités de développement de l'Agriculture Biologique

Communication/sensibilisation :

- Journées de restitution collectives des résultats des diagnostics à destination des éleveurs
- Rencontre régionale (forum)
- Concours des Pratiques agro-écologiques – prairies et Parours

Financiers : MAEC et Mission CGAAER/CGEDD

Facteurs de réussite

- Appui constant des partenaires financiers et techniques
- Partenariat Syndicat mixte Baie de Somme - Chambre d'agriculture 80 qui fonctionne bien
- Des éleveurs moteurs et porteurs des enjeux et actions agro-écologiques du projet

Stéphane VERSCHEURE – Chambre d'agriculture de la Somme :

s.verscheure@somme.chambagri.fr

Matthieu FRANQUIN – Syndicat Mixte de Baie de Somme – Grand Littoral Picard : matthieufanquin@baiedesomme.fr

Liens utiles : Rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » et [fiches techniques](#) ; [Observatoire agro-écologique des prairies](#)



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Artois-Picardie
- Conseil Départemental de la Somme
- Chambre d'agriculture et Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard comme co-pilotes du co-pilotes du projet et de la mission nationale en Baie de Somme

Partenaires techniques :

- Syndicat mixte Baie de Somme et Chambre d'agriculture de la Somme : animation technique
- Conservatoire du littoral : maîtrise foncière.
- Avenir conseil élevage : suivis technico-économiques des exploitations agricoles
- Association syndicale autorisée des bas champs
- Syndicat d'aménagement hydraulique du Marquenterre
- VET'El : accompagnement gestion parasitaire.
- Scopéla : accompagnement démarche Pâtur'Ajuste
- Bio en Hauts-de-France : développement du bio dans la Baie
- Conservatoire Botanique National de Bailleul : suivi écologique des prairies
- Association de préfiguration du PNR de Picardie-Maritime
- Collectivités et Services de l'Etat



Livrables

1ère version du rapport de l'observatoire agro-écologique ; 12 fiches de synthèses techniques (gestion des prairies, des mares et milieux aquatiques, des haies, réglementation...) ; Actes des rencontres régionales.

Points de difficultés

- Retard de paiement MAE, réforme de l'ICHN
- Démobilisation des éleveurs face aux difficultés économiques et administratives
- Légitimité du syndicat mixte à construire sur certains sujets autres qu'agricoles, ex : gestion hydraulique

11. Moyenne Vallée de la Somme

Somme (80)

Programme de maintien de l'élevage en Moyenne Vallée de la Somme



Mots et chiffres clés

Audits technico-économiques

Etude de marché

Plateforme de commercialisation locale

34 contrats MAE (426 ha) dont **23** en zones humides (170 ha) et **17** sur sites Natura 2000 (250 ha) entre 2015 et 2018

189 exploitations agricoles concernées par au moins une parcelle en zone humide



Objectifs

Maîtriser le foncier agricole.

Valoriser les productions agricoles du territoire, rapprocher le consommateur et l'éleveur, développer les circuits-courts avec les potentiels distributeurs de la Moyenne Vallée de la Somme (MVS).

Accompagner les agriculteurs sur la gestion des prairies humides.



Résultats

Elevages laitiers : peu d'écart entre les marges brutes entre zone de plaine et zone humide.

Elevages allaitants : écarts de marges brutes de -20% à -50% entre zone humide et zone de plaine. Quelques exploitations en zone humide ont de meilleures marges brutes que celles en zone de plaine.

Résultats économiques en zone humide dépendent de la technicité de l'éleveur, de la cohérence du système de production et de la valorisation des prairies humides.

Suivis sanitaire des troupeaux : sensibilisation des agriculteurs à l'adaptation des pratiques agricoles et partage d'un langage entre conseillers et vétérinaires.

Moyenne Vallée de la Somme classée **RAMSAR**.

Rémunération des agriculteurs avec les MAEC.



Originalités du projet

Territoire pilote du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) du bassin Artois-Picard.

Création d'un groupe technico-économiques (GTE) : groupe de conseillers dédiés aux diagnostics technico-économiques des exploitations agricoles en zone humide du territoire.

Démarche de valorisation des produits de l'élevage.



Originalités du territoire

La MBVS se situe dans la vallée de la Somme, le plus vaste ensemble de marais tourbeux alcalins de l'Ouest de l'Europe.

38 communes concernées d'Abbeville à Corbie.

Majoritairement élevages bovins (viande et laitier). 23 agriculteurs (15 éleveurs bovins allaitants, 6 éleveurs bovins laitiers, 2 éleveurs bovins mixtes) impliqués dans le programme d'action du territoire.

MVS classée RAMSAR et parcelles en site Natura 2000.



Perspectives

Poursuite des audits d'exploitations agricoles et sanitaires.

Poursuivre la valorisation de l'herbe pour toujours améliorer la technicité des éleveurs ; créer une filière foin afin de valoriser l'herbe sur le territoire.

Etudier la cohérence de la mise en place d'un label pour les produits d'élevage (viande, lait et foin) en s'appuyant sur l'étude de marché.

Aller plus loin sur la valorisation des produits en local ; ouvrir la plateforme « Appro'local » aux grandes et moyennes surfaces.

Application de la méthode Patûr'Ajuste sur les prairies humides du territoire.

Trouver des moyens pour mobiliser les agriculteurs.



Historique

2012 : le territoire de la Moyenne Vallée de la Somme (MVS) candidate pour intégrer le PMAZH de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

2015 : projet de la MVS validé par l'Agence de l'eau et caractérisation du territoire (nombre d'éleveurs sur la zones, utilisation des surfaces par les agriculteurs...).

2017 : étude de marché pour développer la valorisation des productions agricoles du territoire.

2018 : poursuite des audits technico-économiques et des suivis sanitaires des troupeaux. Analyse de l'étude de marché.



Outils mobilisés

Territorial :

- Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) du bassin Artois-Picardie

Technique :

- Audits technico-économiques dans le cadre d'un groupe technico-économique dédié
- Diagnostics sanitaires de troupeaux
- Cartographie des prairies humides de la MVS

Commercial, diversification :

- Etude de marché sur le territoire de la MVS
- Appro'local : plateforme professionnelle de vente et d'achat des produits agricoles du département de la Somme

Communication /sensibilisation :

- Lettre info aux agriculteurs 2 fois/an
- Visites de magasin de producteurs dans le cadre du volet « Valorisation » des productions

Facteurs de réussite

- Noyau d'éleveurs motivés
- Partenariats qui fonctionnent
- Echanges entre les partenaires : élargissement des approches
- Les consommateurs poussent la vente de produits locaux, évolution des mentalités vers plus de proximité éleveurs-consommateurs.

Points de difficultés

- Agriculteurs exploitant peu de prairies humides se sentent moins concernés par le projet.
- Obtenir des moyens pour mettre en place des structures de transformations et de ventes en local
- Manque d'effectifs pour assurer l'animation du projet



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Artois-Picardie dans le cadre du PMAZH
- Conseil Départemental de la Somme et Chambre d'agriculture de la Somme : co-pilotes du projet

Partenaires techniques :

- Conservatoire d'Espaces Naturels Picardie : maîtrise foncière, cartographie des prairies humides du territoire
- Avenir Conseil Elevage
- VET'EL : suivis sanitaires des troupeaux
- Chambre d'agriculture de la Somme : audits technico-économiques, animation des MAEC
- Association « Bio Hauts de France » : sensibilisation des collectivités au bio et enquête sociologique sur le bio destinée aux agriculteurs des territoires MVS et PMP



Livrables

Lettre info 2018 et 2019 ; Fiche descriptive du territoire ; Audits technico-économiques ; Diagnostics sanitaire, étude de marché.

Stéphane VERSCHEURE (pilotage du projet) – Chambre d'agriculture de la Somme : s.verscheure@somme.chambagri.fr

Alexandre BARBET (aspects diversification et valorisation du projet) – Chambre d'agriculture de la Somme : a.barbet@somme.chambagri.fr

Liens utiles : [Détails sur le PMAZH](#) et [Lettre info 2019](#)



12. Plaines de la Scarpe et de l'Escaut

Nord (59)

Maintien de l'agriculture en zone humide en Scarpe-Escaut



Mots et chiffres clés

Pâturage prairies humide - Fourrages

Références technico-économiques

Gestion du parasitisme

30 éleveurs engagés dans le programme du territoire

10 prairies suivies, soit **116 analyses** de valeurs fourragères

25 audits de gestion Technico-Economiques par an



Objectifs

Renforcer la viabilité des élevages en zone humide à l'aide de solutions technico-économiques cohérentes avec les enjeux environnementaux et les objectifs de production de l'éleveur.

Accompagner les agriculteurs dans la gestion et la valorisation de leurs prairies humides à travers une approche globale de leurs systèmes d'exploitations.



Résultats

Changement de regard des agriculteurs sur les prairies humides : passage d'une perception plutôt négative à plus positive. Les éleveurs commencent à gérer leurs prairies humides différemment des prairies sèches.

Toucher des agriculteurs bénéficiant de peu de conseils habituellement.

Les **deux types de prairies** : sèches et humides **bénéficiaires**.

Montée et élargissement des compétences des partenaires.

Présentation des données aux partenaires et techniciens en 2018 concernant la caractérisation des prairies humides et les résultats du suivi Agro-Ecologique à l'échelle du bassin Artois-Picardie.



Originalités du projet

Construire le programme à partir des besoins des éleveurs de la zone, animation participative pour faire s'exprimer les éleveurs.

Mettre au point une approche de caractérisation des différents types de prairies (hygrophiles, mesohygrophiles, mesophiles) à l'échelle de l'exploitation agricole.

Renforcer la viabilité des élevages en milieu humide par des solutions innovantes.



Originalités du territoire

35 communes sélectionnées présentant des surfaces en prairies humides importantes.

Un éleveur peut bénéficier du programme s'il exploite au moins 1 prairie humide sur une de ces 35 communes.

Essentiellement activité d'élevage bovins allaitant et laitier.

Site de la Scarpe-Escaut en cours de classification RAMSAR.



Perspectives

Rédaction du document cadre caractérisant le territoire de la Scarpe-Escaut, ses enjeux et des objectifs du programme partagés.

Etude statistique plus poussée des données centralisées issues du réseau de prairies et des gestions technico-économiques (calcul de la marge brute).

Co-pilotage futur avec le PNR Scarpe-Escaut.



Historique

2013 : lancement du PMAZH à l'initiative de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais et l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur le site Scarpe-Escaut (10^{ème} programme des Agences de l'eau). Le site Scarpe-Escaut fait parti des premiers territoires à bénéficier de la démarche dans le bassin Artois-Picardie.

2013-2014 : faire connaître le PMAZH pour identifier des éleveurs volontaires et lancement des premières actions (suivis technico-économique, audits pour la gestion du parasitisme...).

2017 : dernière année du suivi agro-écologique lancé en 2013 sur 10 prairies du territoire. Un suivi prairie plus global est proposé aux éleveurs dès 2018.

2018 : évaluation locale du PMAZH auprès des partenaires et des éleveurs impliqués sur le site de la Scarpe-Escaut.

2018-2019 : fin de la première phase du PMAZH, poursuite du PMAZH dans le cadre du 11^{ème} programme des Agences de l'eau. Valorisation des données acquises à ce jour.

2019 : lancement démarche Pâtur'Ajuste sur le site.



Outils mobilisés

Territorial :

- Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) du bassin Artois-Picardie

Techniques :

- Clé simplifiée de caractérisation des prairies humides mais abandonnée par la suite, remplacée par la Méthode CarHAB
- Audits de Gestion Technico-Economique (GTE)
- Suivi et accompagnement technique des éleveurs sur les prairies
- Audits vétérinaires
- Groupe de travail herbe et démarche Pâtur'Ajuste

PAC : MAEC

Autre : Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

Facteurs de réussite

- Temps d'animation consacrée aux actions du site
- Partenaires principaux impliqués sur le territoire et dialogue entre partenaires du programme (dont éleveurs) et définition d'objectifs partagés
- Dynamique des éleveurs
- Etablissement d'une base de données sur les prairies permet de gagner du temps pour retrouver des informations sur ces dernières



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Artois-Picardie
- Autofinancements des partenaires techniques

Partenaires techniques :

- Agence de l'eau Artois-Picardie
- Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais : animation du PMAZH sur le site Scarpe-Escaut ; audits technico-économiques
- PNR de la Scarpe-Escaut : suivi écologique des prairies du site Scarpe-Escaut ; cartographie des prairies humides
- Conservatoire Botanique National de Bailleul : cartographie des prairies humides.
- Avenir Conseil Elevage : audits technico-économiques
- VET'EL : audits vétérinaires
- Scopela : accompagnement à la démarche Pâtur'Ajuste



Livrables

Synthèse des suivis technico-économiques.

Prévus :

Posters sur le réseau de parcelles « suivi agro-écologique » à l'échelle du bassin.

Fiches avec message clés sur la diversité et la valeur d'usage des prairies.

Fiches témoignages d'éleveurs réalisant la GTE.

Vidéos avec témoignages d'éleveurs et de techniciens sur les actions clés du programme.

Dans le cadre de la démarche Pâtur'Ajuste : document de capitalisation des retours d'expérience d'éleveurs.

Suite à la journée de bilan du PMAZH : 12 fiches de capitalisation d'expérience (sur le suivi technico-économique, le suivi agro-écologique, la démarche Pâtur'Ajuste, les temps de restitution aux éleveurs...).

Points de difficultés

- Indisponibilité des éleveurs pris par leur métier
- Eleveurs peu habitués à l'exercice d'audits technico-économiques
- Manque de retours sur certaines actions aux éleveurs

Anne-Laure DEMARTHE – Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais : anne-laure.demarthe@npdc.chambagri.fr

Liens utiles : [Présentation du PMAZH de l'Agence de l'eau](#) ; [Cartes des territoires du PMAZH](#) ; [Méthode CarHAB](#) ; [Clé simplifiée caractérisation des prairies humides](#)



13. SAGE Douve-Taute

Normandie

Programme d'action « Zones humides, Agriculture et Territoire »



Mots et chiffres clés

Co-construction sur l'agro-environnement

Prospective

Collectivités territoriales

20 fermes de références

150 contrats MAEC sur le territoire



Objectifs

Maintenir et valoriser l'économie agricole en zones humides et concilier les pratiques agricoles et la préservation des zones humides à travers des axes de travail tels que le technico-réglementaire, la gestion du parasitisme et l'étude de la valeur fourragère des prairies humides.

Sensibiliser et communiquer sur les zones humides.

Concilier développement des territoires et préservation des zones humides.



Résultats

Recrutement de 20 exploitations agricoles en zone humide hors-marais (des projets sur les exploitations en marais sont déjà en cours) pour un diagnostic de la place des zones humides dans les systèmes d'exploitation agricoles.

150 agriculteurs ont contractualisé des **MAEC** en zone humide pour 500 agriculteurs présents en zone humide sur le territoire du SAGE Douve-Taute.

Facilitation des relations de travail entre le PNR des marais du Cotentin et de Bessin et les agriculteurs.

Création d'une bonne dynamique sur le territoire entre structures n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble autour de la gestion des zones humides grâce à l'étude prospective et la sensibilisation des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).



Originalités du projet

Etude prospective menée sur la gestion des zones humides du SAGE pour définir les actions du Programme d'Action Territorial « Zones humides, Agriculture et Territoire ».

Co-construction collective d'un projet de préservation des zones humides sur un bassin versant comprenant différents types de zones humides (en marais et hors-marais).



Originalités du territoire

Distinction entre zones humides de marais et de zones humides dites « ordinaires » ou « amonts » regroupant des zones de bordure de cours d'eau, de tête ou milieu de bassin versant.

Sur les bassins versants de la Douve et de la Taute, on compte environ 33 000 ha de zones humides (*source DREAL Normandie*) :

- 22 500 hectares de zones humides de marais
- 10 500 hectares de zones humides amonts/ordinaires



Perspectives

Réaliser le bilan des analyses de la place des zones humides dans les exploitations agricoles hors marais.

Poursuivre la mise en place de l'ensemble des actions du PAT.

Publier un guide technique sur la gestion des zones humides hors marais.

Construire un livret technico-réglementaire sur les pratiques de gestion des zones humides.

Travailler à la gestion du parasitisme en zones humides.

Mettre en place des protocoles à la parcelle pour améliorer la qualité fourragère des prairies humides.



Historique

2014-2015 : étude prospective sur la gestion des zones humides par un groupe de travail multi-acteurs.

2016-2017 : montage du Programme d'Action Territorial (PAT) « Zones humides, Agriculture et Territoire » du SAGE de la Douve-Taute.

2017 : recherche de financements.

2018 : lancement des actions du PAT.



Outils mobilisés

Territorial :

- Programme d'Action Territorial (PAT)

Technique :

- Diagnostics de la place des zones humides sur un réseau de 20 fermes de références
- Accompagnement des agriculteurs à la contractualisation de MAEC
- Accompagnement des collectivités par le Chambre d'agriculture et le PNR dans le cadre de projets d'aménagement sur le territoire du SAGE

PAC : MAEC



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Seine-Normandie
- EPCI inclus dans le SAGE Douve-Taute
- Conseil départemental de la Manche
- Chambre d'agriculture de Normandie

Partenaires techniques :

- Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin et Chambre d'agriculture de Normandie : co-pilotes du programme d'action territorial
- EPCI engagés dans la démarche à l'échelle du SAGE
- DDTM 50 : membre du groupe de travail pour la construction d'un livret réglementaire simple pour les agriculteurs
- DREAL Normandie
- Conseil Départemental de la Manche
- Conseil Régional de Normandie



Livrables

Guide technique sur la gestion des zones humides hors-marais.

Facteurs de réussite

- Acteurs du territoire réceptifs à la thématique et à la démarche du projet, notamment agriculteurs ouverts aux discussions sur la gestion des zones humides
- Soutien financier du projet
- Contexte agricole départemental : département d'élevage

Points de difficultés

- MAEC non renouvelées après 2018
- Nécessité de plus de temps pour approfondir les actions engagées

Hélène LALLEMAND – Chambre d'agriculture de Normandie :
helene.lallemand@normandie.chambagri.fr

Liens utiles : [SAGE Douve-Taute](#)

[Plaquette MAEC en zones humides du PAT du SAGE Douve-Taute](#)



14. Languedoc – Roussillon

Pyrénées-Orientales (66)

Préserver les prairies humides de la Plaine du Roussillon



Mots et chiffres clés

Autonomie fourragère

Foncier agricole

Références agronomiques



Objectifs

Pérenniser et protéger le foncier agricole.

Acquérir des références agronomiques et environnementales sur les prairies humides de la plaine du Roussillon à l'échelle du département.

Sensibiliser les collectivités, les propriétaires privés et les usagers sur l'enjeu du maintien d'un élevage extensif en zones humides, garant de leur préservation.



Résultats

Diagnostics des pratiques agricoles et environnementaux : photographie de l'état des milieux humides et des enjeux agro-environnementaux pour faire ressortir des actions à mettre en œuvre.

Valorisation de zones agricoles peu 'connues' inscrites dans les enjeux sociétaux actuels (préservation de l'environnement et de la santé des êtres humains) et sensibilisation des acteurs locaux.

Agriculteurs satisfaits de la mise en valeur et reconnaissance de leur activité.

Impact environnemental : à ce stade d'avancement du projet l'objectif est de permettre la préservation de milieux humides atypiques, utilisant peu d'intrants et représentant une production fourragère stratégique dans un contexte de réchauffement climatique.



Originalités du projet

Implication d'organismes agricoles et environnementaux locaux autour d'un projet commun de préservation des zones humides de la Plaine des Pyrénées-Orientales.



Originalités du territoire

Prairies humides à vocation agricole réparties sur 10 communes d'Argeles-sur-Mer à Thuir.

912 ha sur 8 prades (zone de prairies humides du Roussillon).

Paysage méditerranéen consacré à la viticulture et l'arboriculture et fortement urbanisé.

Etat environnemental des prairies humides très bon à mauvais selon les prades.



Perspectives

Perspectives à court terme :

- produire des références sur la gestion des prairies humides par l'élevage extensif
- réaliser un suivi des pratiques agricoles exercées et de l'état des prairies humides
- travailler sur des propositions d'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique
- réaliser un film sur les enjeux élevage et environnement en zone humide

Perspectives à long terme :

- travailler sur la transmission des exploitations agricoles
- poursuivre la sensibilisation des propriétaires privés et des collectivités du département sur l'intérêt de préserver le foncier agricole en zone humide



Historique

2012 – 2013 : démarrage du projet « Pratiques d'élevage sur les zones humides conciliant enjeux agricoles et environnementaux » porté pour la 1^{er} volet du projet par l'IDELE.

2013 : en parallèle, la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales démarre un premier diagnostic des enjeux et des pratiques agricoles liés à l'élevage en plaine humide continentale (prairies humides) du Roussillon. Etablissement d'un PAEC au sein de l'ex-région Languedoc-Roussillon ; mise en place des MAEC spécifiques aux prairies humides de la plaine du Languedoc-Roussillon.

2015 : mise en place de la MAEC SHP (Systèmes Herbagers et Pastoraux).

2016 : signature d'un accord cadre avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC). Lancement de diagnostics sur 12 exploitations agricoles comportant au moins en partie des prairies humides.



Outils mobilisés

Territorial : accord cadre avec l'Agence de l'eau RMC

Communication/sensibilisation : sensibilisation des collectivités autour des zones humides ; Concours Général Agricole des Pratiques Agro-Ecologiques - Prairies et Parcours

Techniques :

- diagnostics des enjeux environnementaux avec la méthode RhoMéo (outil d'évaluation des fonctionnalités et de l'état écologique d'une zone humide à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée),

Facteurs de réussite

- Implication des agriculteurs
- Bon partenariat entre acteurs environnementaux et agricoles
- Financements de l'Agence de l'eau sur plusieurs années

- diagnostic des pratiques agricoles avec l'établissement d'une base de données du parcellaire agricole et des prairies humides du département :

- identification des parcelles en zones humides,
- identification des pratiques agricoles exercées en zones humides,
- identification des enjeux environnementaux et fonctionnalités de zones humides

PAC : MAEC



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Partenaires techniques :

- Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
- Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales : pilote du programme d'action



Livrables prévus

Références agro-écologiques sur la gestion des prairies humides par l'élevage extensif.

Film et synthèse des actions de sensibilisation sur les enjeux élevage et environnement des prairies de plaine du département.

Points de difficultés

- Accords verbaux et sensibilité du foncier qui freinent l'accès aux MAEC et les transmissions d'exploitations
- Difficulté de sensibilisation/implication des propriétaires sur l'intérêt de préserver l'élevage en zone humide en raison de l'urbanisation intense de la région Occitanie

Anne ROUQUETTE – Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales : a.rouquette@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Lien utile : [boîte à outil Rhoméo](https://boite-a-outil.rhomedo.fr/)



15. Bassins versants de l'Arc et du Réal de Jouques

Bouches-du-Rhône (13)

Gestion des zones humides hors Camargue



Mots et chiffres clés

Risques d'inondation

Plan de gestion

Zones humides méditerranéennes

3 agriculteurs impliqués au sein du bassin de l'Arc

2 agriculteurs impliqués au sein du bassin Réal de Jouques

60 ha de zone humide étudiée sur l'Arc et **320 ha de zone humide** sur le bassin du Réal Jouques



Objectifs

Lutter contre la fermeture des milieux humides hors Camargue.

Accompagner l'évolution des pratiques agricoles en milieux humides tout en assurant la viabilité des exploitations.



Résultats sur le bassin du Réal de Jouques

Etablissement d'un plan de gestion à l'échelle du Grand site de la Sainte-Victoire.

Parcelles pâturables par d'autres éleveurs que l'exploitant. Réhabilitation d'une prairie humide par une association de réinsertion à l'emploi.

Reconquête par la biodiversité de prairies humides suite à leur réouverture. Extension de la surface pâturable d'un des agriculteurs impliqués.

Bonne implication des agriculteurs car très intéressés pour récupérer des surfaces pâturables.

Globalement les agriculteurs étaient à l'écoute des propositions d'actions tant qu'elles n'étaient pas trop contraignantes.



Originalités du projet

Identification en amont des actions des sites à forts enjeux agricoles et zones humides.

Zones humides méconnues de petites tailles.

Re-valorisation agro-écologique de l'activité agricole.

Liens entre agriculture et urbanisme pour la gestion des inondations.



Originalités du territoire

Bassin versant du Réal de Jouques : la source du ruisseau du Réal se situe en amont de la partie urbanisée de Jouques, au lieu dit la Traconnade. 276 ha de zones inondables l'hiver. Présence de nombreuses ripisylves et d'espèces d'invertébrés protégés (ex : papillon Diane). Site classée Natura 2000.

Menace de la fermeture du milieu.

Bassin versant de l'Arc : ensemble de cours d'eau développé. Présence de nombreuses ripisylves le long des cours d'eau.

Périurbanisation parfois au détriment du risque inondation. Pression démographique très forte.

Agriculture essentiellement céréalière, viticole et maraîchère.



Perspectives

Travailler plus globalement sur l'accompagnement agro-écologique des agriculteurs à l'échelle d'une zone géographique plus large.

En attente des cartes administratives zones humides et cours d'eau de la DDTM des Bouches du Rhône et du Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de poursuivre des actions spécifiques aux zones humides.



Historique

2011 : démarrage du projet, recherche de zones humides hors Camargue. Sélection de 2 microsites : site du Grand Vallat de Cabriès sur le bassin versant de l'Arc et zone humide de la Traconnade sur le bassin versant du Réal de Jouques.

2012 : lancement de l'action de défrichement des zones humides abandonnées sur le site de la Traconnade : travail avec le Grand site de la Sainte-Victoire et un agriculteur local.

2012-2013 : sur le bassin de l'Arc travail avec le Syndicat d'aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) sur les enjeux ripisylves en zones agricoles (grande culture, maraîchage).

2012-2014 : conception et rédaction d'un plan de gestion sur le bassin du Réal Jouques en partenariat avec le Grand site de la Sainte-Victoire.

2015 : fin de l'action sur le bassin du Réal de Jouques. Mise en suspend des actions menées sur la bassin de l'Arc.



Outils mobilisés

Techniques :

- Diagnostics territoriaux et écologiques des sites identifiés
- Plan de gestion du site de la Sainte-Victoire sur le bassin Réal de Jouques
- Modèle informatique pour simuler les risques d'inondations en amont et en aval du bassin versant de l'Arc

Facteurs de réussite

- Implication des agriculteurs
- Co-construction de plans de gestion avec partenaires
- Financements de la région, du département et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Conseil départemental des Bouches du Rhône
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Partenaires techniques :

- Syndicat d'aménagement du Bassin de l'Arc (SABA)
- Grand site de la Sainte-Victoire
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Association Aix Multi Services (AMS) Environnement



Livrables

Guide de gestion des pratiques agricoles en zones humides méditerranéennes (hors Camargue) en partenariat avec le Grand site de la Sainte-Victoire.



Crédit photo : Olivier Jonquet - Grand site de la Sainte-Victoire

Thibault JUVENAL – Chambre d'agriculture des Bouches Rhône :

t.juvenal@bouches-du-rhone.chambagri.fr



16. Moyenne vallée de l'Ognon et vallée de la Colombine

Haute-Saône (70)

Un autre regard sur les prairies permanentes à forte biodiversité



Mots et chiffres clés

Dynamique de territoire

Filière agricole

Collectifs d'agriculteurs

MAEC : système herbager ou mesure unitaire

5 500 ha de milieux humides diffus en amont du Rhône

60 environs exploitations agricoles impliquées

10% des prairies permanentes du territoire contractualisées en MAEC



Objectifs

Changer le regard des agriculteurs sur ces prairies.

Valoriser économiquement et écologiquement des prairies permanentes à forte biodiversité.



Résultats

Prise conscience des agriculteurs sur l'importance et les enjeux prairies humides et mise en place d'une bonne dynamique au sein des agriculteurs du territoire

Rémunération des agriculteurs avec les MAEC.

Constat de la plus-value économique au travers des IGP Gruyère et Emmental Grand Cru ou de l'Agriculture Biologique (AB) pour les éleveurs laitiers.

Parfois, difficultés à **concilier des mesures en faveur de la biodiversité avec les pratiques agricoles** dans le cadre de la conversion en AB, en particulier pour les milieux remarquables.

Globalement projet bénéfique pour la préservation de l'environnement.



Originalités du projet

Labellisation en opération pilote du projet actuel par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Portage de l'opération par deux opérateurs économiques agricoles : IGP «Emmental Grand Cru » et coopérative Franche-Comté Elevage.

Etude agro-environnementale pour construire un programme d'action (peu de sites Natura 2000 donc absence de données).



Originalités du territoire

Petite région agricole du Sud-Est du département et territoire du Bord Plateau Calcaire.

3 570 ha de SAU en milieux humides dont 7 % en culture.

200 agriculteurs concernés.

Zone de polyculture élevage majoritairement bovin lait. Production laitière fragile.

Une petite partie du territoire classée Natura 2000.



Perspectives

Développer les partenariats scientifiques autour d'un nouveau projet CASDAR sur l'aspect "Biodiversité - Etat de santé du troupeau"

Poursuivre les réflexions sur le plan de préservation des prairies du territoire.

Travailler sur la corrélation entre pratiques d'élevage et valeur fourragère.

Pas de visibilité pour la poursuite de l'opération pilote.

Michel DELHON – Chambre d'agriculture de Haute-Saône : michel.delhon@haute-saone.chambagri.fr

Liens utiles : [site de l'association Borplacal](#)

[Boîte à outil RhoMéo](#)



Historique

1993/94-1999 : création de l'association Borplacal (Bord de Plateau Calcaire) mise en œuvre d'une opération régionale agro-environnementale sur les pelouses sèches autour de Vesoul.

1999 - 2004 : création d'un site Natura 2000 visant les pelouses sèches et les milieux humides du territoire du Bord Plateau Calcaire (300 ha).

2005 - 2010 : mise en œuvre de Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MATER) pour 5 ans sur la partie superficielle et sèche du plateau.

2010 - 2017 : en périphérie du site NATURA 2000, mise en place de MAEC dans le cadre de la compensation environnementale de la ligne LGV.

2013 : organisation du Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques ; projet Casdar nationale « Un autre regard sur les prairies permanentes à forte biodiversité » (2013-2019) ; intégration du projet Casdar dans l'action 19 du 3ème Plan National en faveur des Milieux Humides (PNMH).

2015 – 2017 : réflexion sur l'élargissement du périmètre Natura 2000 ; MAEC unitaire + MAEC système « herbagère » sur les pelouses sèches et milieux humides du territoire Bord Plateau Calcaire

2017 - 2018 : candidature et labellisation en opération pilote auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC)



Outils mobilisés

Territorial : label « Opération pilote » de l'Agence de l'eau RMC.

Techniques :

- Diagnostic des pratiques agricoles : base de données du parcellaire agricole et des prairies humides du département
- Diagnostics des enjeux environnementaux avec la méthode RhoMéo
- Outil de priorisation environnementales des milieux humides hors périmètre de protection

Communication/sensibilisation : des collectivités sur les zones humides ; Concours Général Agricole des Pratiques Agro-Ecologiques - Prairies et Parcours (CGAPAE)

PAC : MAEC incluant plan de gestion simplifié

Facteurs de réussite

- Historique du territoire
- Dynamique du territoire en faveur d'un travail en collectif
- Ouverture du territoire aux questions sur les milieux humides
- Bons partenariats



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC)
- Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- Chambre d'agriculture Haute-Saône (animation)

Partenaires techniques :

- Syndicat IGP Emmental Grand Cru, coopérative Franche-Comté Elevage, Chambre d'agriculture de Haute-Saône : co-porteurs de l'opération pilote
- Syndicat intercommunautaire de la Haute Vallée de l'Ognon : porteur du PAEC « Gestion des milieux humides » et ripisylves
- Association Borplacal : porteur du PAEC « Système herbager »
- Université de Lorraine, INRA Nancy : partenaires scientifiques
- Vesoul Agrocampus : partenaire enseignement
- Ligue Protectrice des Oiseaux Franche-Comté : partenaire naturaliste et jury au CGAPAE
- Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté : partenaire naturaliste et cartographie des milieux humides
- Conservatoire Botanique National de Franche-Comté : suivis floristique et entomologique des prairies humides, jury au CGAPAE
- Syndicat Mixte de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon : cartographie des milieux humides
- Union Apicole de Haute-Saône : jury au CGAPAE



Livrables

Guide « Un autre regard sur les prairies permanente à forte biodiversité » co-financé par le Casdar.

Prévu : Références agro-écologiques sur la gestion des prairies humides par l'élevage extensif.

Points de difficultés

- Financement inconstants et incertains
- Difficulté à faire partager le projet de territoires à des échelons administratifs



17. Marais de Brouage

Charente-Maritime (17)

Soutien et valorisation de l'élevage extensif sur le marais



Mots et chiffres clés

Gestion collective

Agro-écologie

8 000 ha de prairies humides

180 éleveurs concernés

6 millions d'€ pour les MAEC sur 5 ans (180 contrats)



Objectifs

Travailler au maintien de l'activité d'élevage.

Traduire en atouts les contraintes liées à l'élevage en milieux humides.

Fédérer les éleveurs du marais.



Résultats

Animation du projet au service de l'association des éleveurs du marais de Brouage.

Création d'une Association Foncière Pastorale pour mettre en place une gestion collective du foncier à l'échelle du marais.

Création d'un réseau de fermes pilotes pour étudier les performances agro-environnementales des fermes et la valeur d'usage des prairies.

Mise en place d'une commission sanitaire chargée du suivi des actions sur la gestion sanitaire des troupeaux (parasitisme, leptospirose).

Travaux sur la définition de MAEC adaptées au contexte local du marais de Brouage et des marais charentais dont réflexion sur des mesures collectives.

Contributions au **Parlement du marais**, instance d'informations et débats sur les enjeux du marais de Brouage.



Originalités du projet

Projet porté par une entente intercommunautaire : le Grand Projet du marais de Brouage.

Création de la première association foncière pastorale en zone humide : l'Association Foncière Pastorale du marais de Brouage.

Site pilote de la mission CGAAER/CGEDD « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ».



Originalités du territoire

Une des plus grandes zones humides rétro-littorale de la façade Atlantique française. 11 000 ha de zones humides.

Essentiellement élevages extensifs bovins allaitants dans les zones de marais. Zone d'estive du marais valorisée en période estivale par l'élevage. Vaste répartition géographique des sièges d'exploitation.

Site Natura 2000, site classé, présence de deux réserves naturelles.



Perspectives

Poursuivre l'accompagnement des pratiques d'élevage et la valorisation des produits comme accompagner un projet d'atelier de découpe de proximité.

Mettre en œuvre les opérations de gestion locative et les programmes de travaux de l'AFP favorisant le bon entretien du marais.

Suivre l'évolution du Grand projet du marais de Brouage et du projet de Parc Naturel Régional sur le littoral charentais.

Expérimenter des Paiements pour Services Environnementaux dans le cadre du dispositif d'expérimentation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la mission interministérielle.

Elargir les réflexions sur les MAEC aux territoires zones humides de la Charente-Maritime.



Historique

2010 - 2015 : programme de Gestion Intégrée des Zones Humides

2014 - 2016 : premier projet Casdar « Marais de Brouage » aboutissant à la création d'un collectif d'éleveurs

2015 : officialisation du statut associatif du collectif et reconnaissance en GIEE

2016 : création de l'entente intercommunautaire et initiation du Grand projet du marais de Brouage

2018 : lancement des expérimentations dans le cadre la mission CGAAER/CGEDD « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaires des milieux humides »

2017-2019 : second projet Casdar « Marais de Brouage » orienté sur les aspects pâturages du marais



Outils mobilisés

Territorial :

- Contrat Territorial Zone Humide
- Grand projet du marais de Brouage
- Expérimentation interministérielle CGAAER/CGEDD au niveau national

Gouvernance :

- Association Foncière Pastorale
- Association des éleveurs du marais de Brouage

Technique :

- Enquête menée par étudiants de l'ENSAIA auprès des éleveurs pour déterminer leurs attentes concernant le maintien de l'activité d'élevage au sein du marais et ainsi définir les prochains objectifs de travail
- Réseau de fermes pilotes

Communication : Journées « Fermes ouvertes » ; publications sur le site internet du projet (voir lien)

PAC : MAEC

Facteurs de réussite

- Collectif d'éleveurs mobilisés au sein de l'Association des éleveurs du marais de Brouage
- Forte mobilisation des collectivités du territoire
- Mission CGAAER/CGEDD



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Département de Charente maritime
- Région Nouvelle Aquitaine
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Etat
- Réseau rural national
- Europe

Partenaires techniques :

- Communauté de Communes du bassin de Marennes et Communauté d'Agglomération Rochefort Océan : co-porteurs du projet comme pilotes du Grand projet du marais de Brouage
- Département de Charente maritime
- Forum des marais Atlantiques : animateur de la mission CGAAER/CGEDD
- Chambre d'agriculture de Charente - Maritime : co-porteur du projet, partenaire dans le cadre de la mission CGAAER/CGEDD, animation des MAEC.
- INRA St Laurent-de-la-Prée partenaire dans le cadre de la mission CGAAER/CGEDD, animation de réseau de fermes pilotes
- Scopéla : étude de la valeur d'usage des prairies
- Groupement de Défense Sanitaire et Groupement Technique Vétérinaire : membres de la commission sanitaire
- Conservatoire des Espaces Naturels Poitou-Charentes
- Services de l'Etat



Livrables prévus

Bilan technique de l'expérimentation interministérielle.

Bilan de clôture du 2nd projet Casdar.

Rapport de l'enquête menée par les étudiants de l'ENSAIA.

Points de difficultés

- Contraintes techniques de l'élevage en marais
- Faible rémunération de l'activité d'élevage au sein du marais

Vérane PAGANI et Clara LORENT – Entente intercommunautaire :
v.pagani@agglo-rochefortocéan.fr / filiere.elevage@bassin-de-marennes.com

Sébastien MERIAU – Chambre d'agriculture Charente-Maritime :
sebastien.meriau@charente-maritime.chambagri.fr

Lien utile : [Grand Projet du marais de Brouage](#)



18. Tarn

Tarn (81)

Concilier agriculture et zone humide dans le Tarn : valorisation de l'élevage en zone humide



Mots et chiffres clés

Cellule d'Assistance Technique Zone Humide (CATZH)

Valorisation fourragère des prairies

Partenariats

86 adhérents à la CATZH

720 ha de zone humide contractualisés



Objectifs

Mettre en place une animation de territoire.

Apporter une expertise technique au travers de diagnostics éco-pastoraux.

Améliorer les connaissances sur la gestion des prairies humides et l'identification des zones humides.



Résultats

Facilitation du dialogue et des démarches entre usagers du territoire grâce au rôle d'interface de la CATZH.

Aménagements pastoraux sur les bassins versants à l'aide de la mesure 441 du PDRR (Programme de Développement Rural Régional).

64 contrats MAE signés : reconnaissance du service rendu par les agriculteurs en faveur de l'environnement par l'adoption de pratiques favorables aux zones humides (pâturage et/ou fauche).

Changement de perception des prairies humides, prise de conscience des impacts environnementaux des pratiques agricoles.

Acquisition d'une meilleure connaissance des prairies humides et leur gestion.

Maintien et valorisation des zones humides et leurs fonctionnalités.



Originalités du projet

Accompagnement des agriculteurs par une CATZH sur 3 territoires à différents contextes (piémont/montagne).

Dynamique impulsée par la mise en place d'une mesure agro-écologique à obligation de résultats.

Contextes territoriaux variés entre les bassins versants.



Originalités du territoire

Actions zone humide sur 3 bassins versants :

- Arn : territoire riche en zones humides à forte valeur patrimoniale. Fortes contraintes d'exploitation agricole (mécanisation difficile, risques d'embroussaillage).
- Sor : prairies humides situées au sein d'exploitations en polyculture élevage en marge d'un bassin céréalier.
- Vèbre-Viau : prairies humides avec peu de contraintes topographiques. Valorisation agricole plus intensive.



Perspectives

Poursuite voire développement des missions de la CATZH.

Veille PAC post-2020 pour une intégration plus spécifique des zones humides dans le programme de la prochaine PAC.

Réalisation des aménagements pastoraux et mise en place d'un chantier pilote.

Sur le bassin de la Sor : édition du guide et valorisation des données prairies humides.

Accompagnement d'un projet tutoré pour la valorisation des zones humides dans les systèmes d'exploitations (les Monts d'Alban).



Historique

2008 : création de la CATZH de l'ADASEA 81.

2007 : création du Pôle Tarnais des Zones Humides.

2010 : suite à la fusion ADASEA/Chambre d'agriculture du Tarn, les missions de la CATZH sont reprises par la Chambre d'agriculture.

2012 : mise en œuvre de la MAE «Maintien des zones humides et de leurs services rendus».

2013 : Animation des territoires et accompagnement technique de l'Arn, de la Sor et du Vèbre/Viau portée par la CATZH.

2015-2018 : mise en œuvre de la MAEC «Gestion des zones humides» (MAE différente de la première).



Outils mobilisés

Territorial :

- CATZH : la cellule d'assistance technique "Zones humides" est un dispositif chargé de faire cohabiter respect des fonctionnalités des zones humides et bon déroulement des activités économiques liées à celles-ci. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) qui a été initiée cette démarche, accompagne différentes structures au travers de ces outils territorialisés. Les actions proposées par les 15 CATZH du bassin Adour Garonne sont variées et dépendent des enjeux locaux. Dans le Tarn, la chambre d'agriculture priorise son intervention auprès des gestionnaires agricoles.
- Pôle Tarnais Zones Humides : A l'initiative du Conseil départemental du Tarn, le pôle est un lieu de rencontres, de débats et d'échanges de savoirs et savoir-faire entre différents partenaires souhaitant travailler ensemble pour la préservation des zones humides du Tarn. Ce pôle est composé de 25 partenaires dont la chambre d'agriculture.
- Politique publique : Mesure 441 du PDRR «Investissement non productif pour la préservation de la biodiversité et la restauration des milieux»

Facteurs de réussite

- Partenariats fonctionnent bien et bonne implication globale des agriculteurs
- Financements réguliers
- Animation du Pôle Tarnais des zones humides par le département impulse une dynamique de territoire sur la question des zones humides
- Rédaction de fiches communes avec la DDT et l'AFB.

Alexandra POULVELARIE – Chambre d'agriculture du Tarn :
a.pouvelarie@tarn.chambagri.fr

Liens utiles : [site internet de la CATZH](#) ; [fiches pédagogiques](#) ; [site internet du Pôle Tarnais des zones humides](#) ; [Atlas des zones humides du Tarn](#)

Technique :

- Diagnostics éco-pastoraux
- Suivis sur plusieurs années des pratiques agricoles et de l'évolution de l'état des zones humides

Communication/sensibilisation : Actions de sensibilisation auprès des lycées agricoles

PAC : MAEC « Gestion des zones humides »



Acteurs du projet

Partenaire financier :

- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Région Occitanie

Partenaires techniques :

- Chambre d'agriculture du Tarn : animation de la CATZH, appui aux partenaires, suivis de fermes, sensibilisation, inventaire des zones humides
- Agence de l'eau Adour-Garonne, Direction Départementale des Territoires, Agence Française pour la Biodiversité
- Conseil départemental du Tarn : animateur du Pôle Tarnais Zones Humides
- Les 25 autres membres du Pôle Tarnais Zones Humides
- Syndicats Mixtes de rivières, Association « Arbres et paysages Tarnais »
- Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc : animateur du Contrat Pluriannuel Milieux Aquatiques (CPMA)
- Agriculteurs, adhérents à la CATZH



Livrables

Fiches pédagogiques dédiées au cours d'eau et aux milieux aquatiques s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation et d'information réglementaire.

Diagnostics éco-pastoraux.

Guide d'identification floristique des prairies du bassin versant du Sor.

Points de difficultés

- Lourdeur administrative en terme de financements aux agriculteurs (instruction et versements des MAEC retardés)
- Mobilisation difficile des exploitants qui ont peu de prairies humides sur leurs exploitations



19. Réseau « Milieux humides agricoles » en Lozère

Lozère (48)

La gestion concertée des zones humides



Mots et chiffres clés

Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides

Points d'abreuvement / Analyses fourrages

Expérimentations MAEC / PSE

28 agriculteurs adhérents au réseau aujourd'hui

262 ha de zones humides gérées par les adhérents

12 projets de travaux pour la préservation ou la restauration de berges et zones humides



Objectifs

Préserver et gérer durablement les zones humides de la Lozère à travers l'accompagnement technique des agriculteurs sur l'abreuvement des animaux et la gestion des prairies humides.

Expérimenter des MAEC en zone humide pour lutter contre le jonc diffus, la canche capiteuse et pour protéger les tourbières du piétinement des troupeaux d'élevage.



Résultats

MAEC : ajustement des pratiques (fertilisation, dates de fauche, plan de gestion pastorale). Valorisation des bonnes pratiques. MAEC expérimentales : manque encore de recul pour évaluer leur impact (suivi en cours).

Valoriser ou améliorer la gestion des prairies humides de fauche par les agriculteurs permettant la production d'un fourrage de qualité et contribuant au stock hivernal.

Pas de différence significative de qualité du foin entre prairies humides et sèches, variable selon les parcelles.

Analyses sur la qualité bactériologique de l'eau d'abreuvement à poursuivre pour appuyer le conseil technique aux agriculteurs concernant les aménagements.

Création d'une dynamique territoriale avec développement de liens entre éleveurs et entre éleveurs et partenaires des actions de la CATZH.

Evitement de la disparition des zones humides en les mettant en valeur et en sensibilisant les gestionnaires de ces milieux, ainsi que les jeunes.



Originalités du projet

L'Aubrac, un territoire dynamique et historiquement impliqué et réceptif à la problématique de préservation des zones humides : extension du projet au département.

Une volonté affichée de partager les expériences et de valoriser le travail réalisé sur le volet technique.

Expérimentations de MAEC spécifiques à la préservation des zones humides.

Animations à l'attention des établissements scolaires avec construction d'un projet pédagogique.



Originalités du territoire

Lozère :

Environ 2 000 exploitations agricoles élevage bovin majoritaire. 95% des zones humides sont pâturées, 32% fauchées.

Zones humides sur massifs granitiques et plateaux basaltiques de moyenne montagne. 14 526 ha de zones humides diffuses, de tête de bassin versant (prairies humides, tourbières).

Etat des zones humides de bon à moyen (zones drainées).

30% du territoire classés en sites Natura 2000.



Perspectives

Réflexions autour des effets du changement climatique sur les fonctionnalités des zones humides.

Continuer à sensibiliser les éleveurs et les acteurs locaux sur la préservation des zones humides.

Poursuivre les expérimentations MAE/PSE.

Poursuivre l'acquisition de références scientifiques sur la typologie des prairies et leur pédologie et sur la qualité de l'eau d'abreuvement des troupeaux.

Echanger entre départements afin de construire un réseau plus fort sur la gestion agricole des zones humides.

Développer l'approche globale à l'échelle des systèmes d'élevage herbagers.



Historique

1999 à 2014 : inventaire des zones humides sur le département de la Lozère (CEN Lozère, ONF).

2007 à 2014 : Programme Zones Humides Aubrac.

2015 : nouveau projet MAEC sur les zones humides (travail mené sur 3 ans).

2016 : stage de 6 mois sur les prés de fauche en milieux humides.

2016-2017 : lancement du projet d'accompagnement des éleveurs en amont de la création de la Cellule d'Assistances Techniques aux gestionnaires des Zones Humides (CATZH) du COPAGE.

2018 : création de la CATZH du COPAGE.



Outils mobilisés

Territorial : Cellule d'Assistance Technique aux gestionnaires des Zones Humides

Technique :

- Analyses bactériologiques des points d'abreuvements des troupeaux
- Etude d'impact des aménagements hydrauliques sur l'assèchement superficiel des sols sur un réseau de 15 parcelles
- Analyses floristiques et fourragères de prairies humides fauchées

Communication/sensibilisation :

- 2 journées techniques par an destinées aux agriculteurs et partenaires techniques.
- Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours.

PAC : MAEC expérimentales, suivi de ces mesures tous les 2 ans ; MAEC « Gestion globale des zones humides. »

Facteurs de réussite

- Acteurs locaux impliqués
- Territoire d'élevage
- Eleveurs qui ont intérêt à valoriser l'herbe
- Nombreux financements accessibles avec soutien de partenaires financiers publics
- Soutien des élus agricoles du COPAGE



Acteurs du projet

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Conseil départemental Lozère et Région Occitanie

Partenaires techniques :

- Association du Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace en Lozère (COPAGE) : animation de la CATZH et ses missions
- Chambre d'agriculture de Lozère
- Association Syndicale autorisée de Travaux d'Amélioration Foncière en Lozère (ASTAF)
- DDT Lozère, AFB, Agences de l'Eau
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Lozère (FDPPMA), Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère, Conservatoire des Espaces Naturels de Lozère
- Syndicats de rivière
- PNR Aubrac, Parc national des Cévennes
- Groupement de Défense Sanitaire de Lozère, Coopérative Jeune Montagne
- Réseaux interCATZH et Natura 2000



Livrables

Plaquette de la CATZH à destination des éleveurs, des collectivités, et des partenaires.

Fiches techniques sur l'abreuvement, les prairies humides de fauche et l'entretien des rases

Publication d'articles de presse.

Anne COLIN – Association COPAGE et Chambre d'agriculture de Lozère : anne.colin@lozere.chambagri.fr

Liens utiles : [COPAGE](#) et [Réseau interCATZH](#)





Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est un espace de transition entre la terre et l'eau. Elle est recouverte d'eau peu profonde, de façon permanente ou temporaire. C'est un écosystème très varié qui se forme en frange des rivières, des étangs, des lacs, des estuaires, des deltas, des baies ou encore des sources.

Le code de l'environnement les définit comme « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Une publication de l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture.
Document réalisé avec le soutien financier du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Document disponible sur le [site internet du PNMH](#).



Jeannie Bregmestre
Service Politique et Actions Agri-environnementales
9 avenue George V, 75008 PARIS
tél. 01 53 57 10 84
Mèl : jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr

Réalisation des fiches :
Noémie TERMEAU

Mise en page :
Louis-Emmanuel PAVARD
Jeannie BREGMESTRE

